

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 300

MONTREAL, LE MERCREDI 29 DECEMBRE 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Le nouvel État libéral

Avec Daniel Johnson, l'État ne sera pas demantelé mais réorienté

Michel Venne

L'année 1993 a vu apparaître un nouvel État québécois tel que défini par le dernier gouvernement Bourassa et tel que le conçoit le premier ministre désigné, M. Daniel Johnson, qui prend les rênes du gouvernement le 11 janvier.

Il s'agit d'un État qui demeure compatissant envers les plus démunis, certes, mais qui renvoie au citoyen une plus large part de responsabilités et accroît ses contrôles sur ceux qui bénéficient de ses largesses, dont les assistés sociaux.

Un État qui se rétrécit pour élargir le champ occupé par le secteur privé et pour assouplir, par la dérégulation notamment, les règles du marché du travail et libérer les entreprises de ce qu'elles jugent être des entraves à leur activité.

Du coup, des «acquis», essentiellement ceux des ouvriers ou des fonctionnaires, y compris ceux qui sont syndiqués, sont remis en cause. Même la sécurité d'emploi dans le secteur public est remise en question.

Le nouvel État libéral, si on peut l'appeler ainsi, apparaît par l'opération baptisée «Réalignement de l'État», pilotée par M. Johnson et qui consiste à réorganiser les ministères et organismes publics de manière à ce qu'on puisse en diminuer le nombre, en réduire les effectifs et confier à d'autres (entreprises privées, municipalités, etc) des services qui sont présentement offerts par l'État.

Lors de la formation de son gouvernement, le 11 janvier, le nouveau premier ministre Johnson voudra donner un aperçu de ce que cette diète peut donner en présentant un Conseil des ministres aminci (entre 18 et 21 membres, au lieu de 28).

En parallèle, des services (traitement informatique, gestion des parcs, exploitation d'axes routiers) seront impartis au secteur privé. L'impartition est une sorte de sous-traitance. Tandis que des sociétés ou des morceaux de sociétés d'État seront privatisés; un appel d'offres a déjà été lancé cet automne pour la vente de l'usine d'embouteillage de la Société des alcools. D'autres exemples suivront.

L'amincissement de l'État se réalisera également par la réduction systématique des effectifs: 12% des fonctionnaires auront perdu leur emploi d'ici 1997; 20% des cadres. Quelque 8000 personnes. Cette politique, confirmée par l'adoption de la loi 198, en juin, impose des coupes de personnel du même ordre dans les hôpitaux et les écoles.

Québec agit en même temps sur les salaires et les avantages sociaux qui sont, à toutes fins utiles, gelés ou presque depuis deux ans, et le restera pour deux autres années.

Donc, d'une part, le gouvernement fait le ménage chez lui en réduisant ses coûts de main-d'œuvre. Il cherchera également par la négociation (avec la CEQ et la FTQ), à accroître la productivité de son personnel.

D'autre part, il cherche à favoriser la même chose dans le secteur privé en diminuant la pression sur les entreprises, notamment par la dérégulation.

L'un des objectifs ainsi poursuivi est d'assouplir le marché du travail de manière à débloquer la création d'emplois, même si ces emplois sont précaires et mal payés. Avec un nombre record de trois quart de million d'assistés sociaux au Québec et quelque 400 000 chômeurs, il faut remettre, à tout prix, du monde au travail.

Québec a fait plusieurs gestes cet automne qui vont dans le sens de réduire le fardeau réglementaire. La loi 142 qui dérègle la construction résidentielle, est celui qui a provoqué le plus de remous. Québec a aussi présenté des projets de loi, encore à l'étude, pour faciliter le dézouage agricole à des fins de développement économique et assouplir le Code du travail. D'une certaine façon, la loi 86, qui autorise l'affichage bilingue notamment, va dans ce sens.

Paradoxalement, tandis que le gouvernement indique son vœu d'alléger la réglementation, de nouvelles préoccupations naissent, de nouveaux droits sont reconnus qui entraînent la fabrication de nouveaux règlements. Les règles imposées aux entreprises pour la protection et la restauration de l'environnement, décriées par les patrons, ou la mise en vigueur, le 1er janvier, de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, en sont deux exemples.

Le nouvel État libéral, si on n'autorise à abuser de cette expression, n'est ni tout noir ni tout blanc. Il continuera à dépenser 40 milliards par an (le quart du PIB du Québec). À réglementer, à surveiller, à emmerder les citoyens.

Dans les premiers mois de son règne, en 1994, M. Johnson va justement s'employer à convaincre les citoyens et groupes de pression, que le réalignement de l'État n'est pas le démantèlement de l'État: pas un malade ne sera privé de soins, pas un enfant privé d'éducation, les routes seront entretenues et la justice administrée. Et il insistera sur l'urgence de faire autrement, sous peine, à cause de la spirale des coûts, de rendre cet État inopérant.

ÉCONOMIE

L'hôtellerie entre dans un nouveau cycle
PAGE B 3



LE MONDE

La psychose des attentats s'empare d'Alger
PAGE A 5



CULTURE

Dialogue entre Pol Pelletier et Ariane Mnouchkine
PAGE B 8

Casques bleus canadiens pris en otages

Ottawa minimise l'incident

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

Ottawa s'employait hier à minimiser l'importance de l'incident au cours duquel onze Casques bleus canadiens en poste en Bosnie ont été retenus en captivité par des miliciens serbes pendant environ une heure la semaine dernière. «Il semble que cela a été grandement exagéré», a dit au DE-

VOIR un porte-parole du ministère des Affaires étrangères, ajoutant que l'affaire relevait du ministère de la Défense.

Cependant, joint au téléphone à Visoko, en Bosnie, le lieutenant colonel David Moore, commandant du groupement régimentaire du 12^{ème} régiment blindé du Canada, a dit au DEVOIR que cet incident «sortait de la routine». «On n'avait jamais pensé que cela arriverait car depuis deux

mois que l'on occupait conjointement ce poste avec les forces serbes, on avait commencé à bâtir la confiance», a-t-il ajouté.

Le lieutenant colonel David Moore a confirmé les informations selon lesquelles onze militaires canadiens ont été desarmés, frappés à coups de poings et à coups de pieds, et que de «nombreuses

VOIR PAGE A 8: OTTAWA

Les espèces vivantes sous haute surveillance

Jour J de la biodiversité

La convention internationale entre en vigueur aujourd'hui

CATHERINE VINCENT
LE MONDE

La «biodiversité», thème parmi d'autres du Sommet de la Terre qui s'était tenu en juin 1992 à Rio de Janeiro, est devenue, à la suite du refus du président américain George Bush de signer la convention qui lui était dévolue, l'un des enjeux majeurs de la protection de l'environnement. Au point que 160 pays, parmi lesquels de nombreux pays du Sud jusqu'alors réticents, signèrent dès l'issue de la conférence de Rio ladite convention (à laquelle se rallièrent les États-Unis quelques mois plus tard), dont l'entrée en vigueur devient juridiquement effective, aujourd'hui 29 décembre, pour la quarantaine de pays qui l'ont ratifiée depuis lors.

Revers de ces atermoiements politiques: de compromis en concessions, ce texte de 25 pages, qui, pour la première fois, vise à réglementer à l'échelle mondiale l'appropriation par l'homme des ressources vivantes, a pratiquement été vidé de sa substance. Aux pays du Nord, certes, il confirme le droit de breveter les plantes, les animaux et les micro-organismes dont sont tirés produits alimentaires ou industriels. Aux pays du Sud, détenteurs de la majeure partie des ressources biologiques, il

VOIR PAGE A 8: BIODIVERSITÉ

Adieu ou au revoir?



CES TROIS FEMMES disent au revoir à des proches qui ont été évacués hier de la ville martyre de Sarajevo. Un millier de personnes ont ainsi quitté la capitale bosniaque. Plus d'informations en page A 5.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

L'augmentation des rayons ultraviolets, causée par la disparition progressive de la couche d'ozone, est susceptible de modifier la chaîne de la vie dans les grands cours d'eau canadiens et, possiblement, jusque dans les océans.

Un tel chambardement de la «productivité primaire» (i.e. de certains micro-organismes) des grands cours d'eau — et possiblement aussi des Grands Lacs et des océans — pourrait provoquer aussi la disparition de maillons essentiels de la chaîne alimentaire, ce qui engendrerait un «cauchemar biologique» dont les chercheurs se disent incapables pour l'instant de prédire les conséquences et l'ampleur.

C'est ce que révèle en effet une série d'études inédites réalisées en 1992 et 1993 par une équipe de chercheurs d'Environnement Canada, dirigée par le Dr Max Bothwell, dans la rivière Thompson, près de Kamloops, en Colombie-Britannique. Les résultats de cette étude, menée sur le terrain au cours des deux derniers étés, ont été confirmés au DEVOIR par le Dr Ralph Baley, le directeur du National Water Research Institute, de Hamilton, une section du centre de recherches d'Environnement Canada à Burlington.

Les expériences réalisées en 1992 et 1993 par M. Bothwell ont permis d'établir que, si on réduit fortement le niveau actuel de rayons UV-B dans une rivière naturelle, on y augmente sensiblement la concentration d'algues microscopiques. Cette première découverte laisse entrevoir que l'augmentation draconienne des UV-B au Canada — près de 30% en cinq ans — peut avoir diminué fortement la productivité primaire des cours d'eau, c'est-à-dire la reproduction des espèces végétales microscopiques, qui se situent au début de la chaîne alimentaire.

La deuxième découverte de cette équipe — et peut-être la plus importante — c'est que le niveau actuel d'UV-B est déjà suffisant pour ralentir, voire enrayer la production des animaux de très petite taille, qui bouffent ces algues.

La disparition d'une espèce-charnière entre le règne végétal et animal dans les

La vie dans les océans et les Grands Lacs pourrait subir des modifications majeures

VOIR PAGE A 8: VIE

L'État tentera de réduire sa taille tout en continuant d'assurer les services essentiels aux citoyens

privé en diminuant la pression sur les entreprises, notamment par la dérégulation.

L'un des objectifs ainsi poursuivi est d'assouplir le marché du travail de manière à débloquer la création d'emplois, même si ces emplois sont précaires et mal payés. Avec un nombre record de trois quart de million d'assistés sociaux au Québec et quelque 400 000 chômeurs, il faut remettre, à tout prix, du monde au travail.

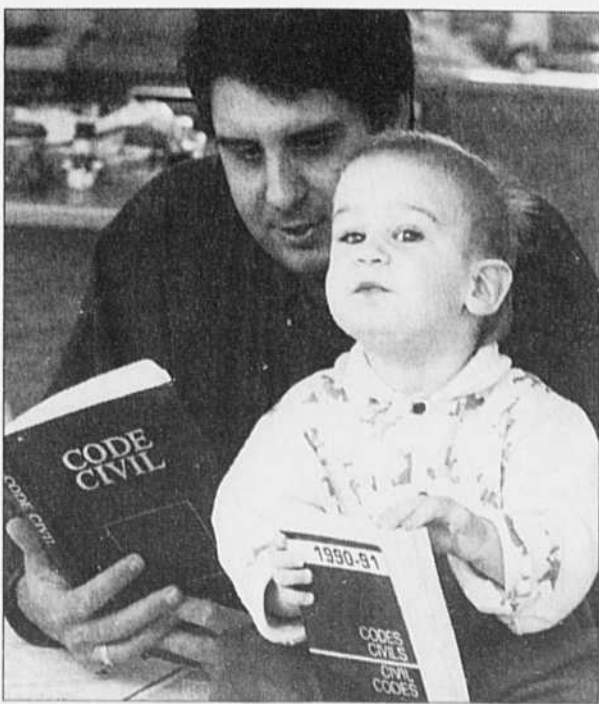
Québec a fait plusieurs gestes cet automne qui vont dans le sens de réduire le fardeau réglementaire. La loi 142 qui dérègle la construction résidentielle, est celui qui a provoqué le plus de remous. Québec a aussi présenté des projets de loi, encore à l'étude, pour faciliter le dézouage agricole à des fins de développement économique et assouplir le Code du travail. D'une certaine façon, la loi 86, qui autorise l'affichage bilingue notamment, va dans ce sens.

Paradoxalement, tandis que le gouvernement indique son vœu d'alléger la réglementation, de nouvelles préoccupations naissent, de nouveaux droits sont reconnus qui entraînent la fabrication de nouveaux règlements. Les règles imposées aux entreprises pour la protection et la restauration de l'environnement, décriées par les patrons, ou la mise en vigueur, le 1er janvier, de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, en sont deux exemples.

Le nouvel État libéral, si on n'autorise à abuser de cette expression, n'est ni tout noir ni tout blanc. Il continuera à dépenser 40 milliards par an (le quart du PIB du Québec). À réglementer, à surveiller, à emmerder les citoyens.

Dans les premiers mois de son règne, en 1994, M. Johnson va justement s'employer à convaincre les citoyens et groupes de pression, que le réalignement de l'État n'est pas le démantèlement de l'État: pas un malade ne sera privé de soins, pas un enfant privé d'éducation, les routes seront entretenues et la justice administrée. Et il insistera sur l'urgence de faire autrement, sous peine, à cause de la spirale des coûts, de rendre cet État inopérant.

Le Code civil du Québec



Pour Daniel Jacques et son fils Guillaume, le nouveau Code civil du Québec signifie bien des changements.

Le nouveau Code civil et la famille

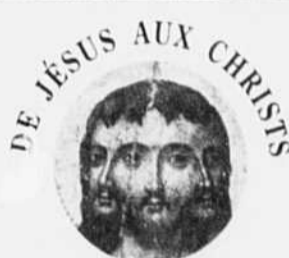
Chéri, j'ai inscrit les enfants

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le nouveau Code civil du Québec entrera en vigueur le premier de l'An 1994 et, avec la nouvelle année naîtront de nouvelles règles qui changeront en partie les droits et obligations de tout un chacun, qu'il soit parent, commerçant, consommateur ou patient. Trente-cinq ans après le début de cette réforme-fleuve, les 3188 articles du nouveau Code tirent un trait sur le Code civil du Bas-Canada, son ancêtre né en 1866. Dans ce premier d'une série de trois articles, nous examinons en quoi le nouveau code modifiera le droit de la famille.

L'horloge marque minuit moins cinq, maman est ronde comme la lune et voilà que fiston se décide à venir au monde entre la bûche et le verre de champagne. Un bébé de l'année 1994! Pour les fins de l'histoire, nous le nommerons Sylvestre.

VOIR PAGE A 8: CODE



Doux Jésus!

L'humanité du Christ, entre le dogme et le tabou

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Il est de Jésus comme des aubergines espagnoles d'antan: on n'y trouve que ce qu'on veut bien y apporter. Depuis 2000 ans, sous une forme ou une autre, les évangiles et leur auteur principal ne cessent de susciter questions, rejets et batailles, même quand il est d'abord et avant tout question d'art et d'esthétique.

Récemment encore, à la fin des années quatre-vingt, le film *La Dernière tentation du Christ*, a déchaîné des passions autour des salles de cinéma et jusque dans les médias, parce qu'il proposait l'image d'un Jésus brûlant de

VOIR PAGE A 8: JÉSUS

INDEX

Les Actualités...A2	Idées.....A7
Agenda culturel...B6	Opinions.....A6
Annonces classées...B5	Le Monde.....A5
Avis publics.....B2	Montréal.....A3
Culture.....B8	Mots croisés.....B2
Économie.....B3	Politique.....A4
Éditorial.....A6	Les Sports.....B5

Météo
Neige légère
Max. -14
Détails en B2

• LES ACTUALITÉS •

Mère à 59 ans: des personnalités britanniques s'en mêlent

Londres (AFP) — Plusieurs personnalités britanniques réclamaient hier une réglementation à l'échelle européenne sur les fécondations artificielles après l'annonce selon laquelle une femme de 59 ans avait accouché à Londres de jumeaux, le jour de Noël, à la suite d'une fécondation in vitro en Italie.

Ce cas, révélé lundi, avait déclenché une série de premières réactions horrifiées et le ministre de la Santé Virginia Bottomley avait déclaré qu'elle étudierait ce problème éthique en concertation avec ses homologues européens. «La femme n'a pas droit à un enfant. L'enfant a droit à un foyer convenable», avait-elle dit.

L'opposition travailliste a abondé en ce sens en demandant «des règles à l'échelle européenne sur l'industrie de la fécondation».

De même, Lady Mary Donaldson, 73 ans, une ancienne présidente du comité délivrant aux hôpitaux les autorisations de pratiquer les fécondations artificielles, a regretté l'impuissance des Britanniques face aux pratiques des médecins étrangers, en souhaitant que «l'on arrive à des critères internationaux sur tout ce processus de fécondation».

Mais, de leur côté, les médecins étaient divisés sur le «droit» des femmes à avoir un enfant, passé l'âge naturel d'enfanter. Plusieurs

sommités médicales sont intervenues pour défendre les «cas particuliers».

Dans une lettre au *Times* parue hier, le président de la British Medical Association (ordre des médecins), le Dr Sandy Mac Ara, a estimé qu'«en dernier ressort» toute décision concernant une naissance assistée «revenait à la femme et à son médecin» qui devaient «interroger leurs consciences».

«La jeunesse n'est pas une garantie de compétence parentale... et on peut argumenter qu'il vaut mieux une mère de 59 ans capable et en bonne santé qu'une mère de 19, incapable et en mauvaise santé», a aussi souligné le Dr Mac Ara.

Le professeur Ian Craft, directeur de la London Fertility Clinic où la maman de 59 ans a accouché, a également cherché à nuancer le débat: «Je pense que ce serait tout à fait négatif si à cause du bruit des médias et des réactions instinctives des autorités, on fixait une limite d'âge pour les femmes, alors qu'il n'y en a pas pour les hommes», a-t-il dit.

«Bien que je ne sois pas favorable aux traitements pour la fécondation de femmes âgées, j'estime qu'une femme plus âgée, jusqu'à un certain point, a autant le droit d'être traitée qu'une plus jeune», a-t-il ajouté.

Assurance-vie

Les assureurs fouillent le bagage génétique de leurs clients

Ottawa (PC) — Votre bagage génétique revêt une haute valeur pour l'industrie de l'assurance-vie, qui ne se gêne pas pour aller chercher les informations dont elle juge avoir besoin.

Les défenseurs du droit à la protection de la vie privée soutiennent que les renseignements relatifs à la configuration génétique d'un individu sont strictement confidentiels, mais c'est un point de vue qui ne convient guère à l'industrie, elle qui vit de l'évaluation la plus juste possible du risque de décès de ses clients.

«La position de l'industrie, c'est que l'assurance étant un contrat de bonne foi, l'assureur doit avoir accès à toute l'information dont dispose le client potentiel», expliquait un porte-parole des assureurs-vie, M. Charles Black, en entrevue.

Cela signifie que des polices d'assurances peuvent être invalidées si les assurés potentiels ne divulguent pas toutes les informations pertinentes sur les aspects de leur santé susceptibles de représenter un risque, affirme M. Black, le vice-président de l'Association canadienne d'assurance-vie et santé.

C'est une position qui semble entrer en conflit avec le point de vue de ceux qui se sont penchés sur les avantages et dangers potentiels des nouvelles technologies génétiques.

Les informations sur les caractéristiques génétiques «ne devraient être utilisées que pour permettre à une personne de prendre ses propres décisions sur les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin», préconise le rapport du commissaire fédéral à la vie privée, qui a été ren-

du public l'an dernier. «Cette information ne devrait servir à aucune autre fin.»

La controverse risque de s'accroître avec les recherches scientifiques effectuées à la grandeur du globe dans le but de dresser la «carte» du génome humain, le matériel génétique qui détermine les traits uniques de tout être humain.

Déjà plus de 600 gènes ont été associés à des maladies connues. Les expériences génétiques peuvent servir à prédire la probabilité de maladies graves — la plus connue étant la maladie de Huntington — avec un degré de fiabilité de près de 100%.

M. Ronald Worton, généticien en chef à l'Hôpital pour enfants de Toronto et responsable du projet de 22 millions\$ d'analyse et de technologie du génome humain, croit que les compagnies d'assurance ont des motifs de préoccupation légitimes.

«Elles ne pourraient continuer à vendre des polices d'assurance-vie si plusieurs d'entre nous étions capables d'obtenir une série de tests génétiques nous disant quels risques nous courons, en termes de santé et de durée de vie. Cela pourrait détruire l'industrie de l'assurance-vie, en ce sens que des gens qui recevraient de mauvaises nouvelles au sujet des résultats de leur test génétique prendraient de très fortes assurances sur la vie, et que ceux qui recevraient des nouvelles positives ne prendraient aucune assurance, ou attendraient à plus tard pour le faire.»

En revanche, M. Worton ne croit pas que les compagnies d'assurance devraient être autorisées à exiger des tests génétiques de tous les demandeurs d'assurance.

Paris a donné son accord

Saint-Pierre-et-Miquelon veut son casino

«La pêche ici, c'est terminé», dit le maire Albert Pen

BERNARD PLANTE
LE DEVOIR

Le seul département français en Amérique, Saint-Pierre-et-Miquelon, se tourne vers l'industrie touristique pour tenter de relancer une économie malade en raison de la fermeture des pêches dans le golfe Saint-Laurent.

Parmi les plans du maire de Saint-Pierre, Albert Pen, figure un projet à la mode un peu partout: l'implantation d'un casino auquel viendrait se greffer un complexe hôtelier.

Dans une entrevue au DEVOIR, M. Pen dit que le projet n'est pas encore complet mais il croit que le groupe français Lucien Barrière, qui opère plusieurs établissements du genre en France, notamment à Deauville, pourrait en être le maître d'œuvre: «Vous comprenez qu'avec la crise de la pêche, vous (les Canadiens) nous laissez aucune queue de morue, donc il faut bien essayer de se débrouiller, quoi. La pêche ici c'est terminé, nous sommes au même régime que les Canadiens. C'est pour cela que nous envisageons de développer, de façon un peu plus professionnelle, le tourisme.»

«Nous avons effectivement reçu l'accord de Paris (en 1992) pour construire un casino. Mais il y a encore les décrets, qui vont définir les modalités d'aménagement du casino (comment ça fonctionnera, sous quel contrôle, etc...), qui doivent venir. Il faut d'abord que ce texte sorte, ensuite il faut qu'on le fasse ce casino, soit un casino municipal, soit un casino privé, mais nous n'en sommes pas encore là», souligne M. Pen.

Le maire se défend de vouloir recréer sur son île un nouveau Las Vegas ou un nouveau Monte Carlo: «Pas du tout, mais les touristes ne viendront pas ici pour les palmiers, alors il leur faut autre chose, des hôtels conviviaux et des loisirs, quoi.»

Le gouvernement français soutient la reconversion économique de l'île. Le premier pas sera fait «aux beaux jours, au mois de mai», avec le début de la construction d'un aéroport digne de ce nom. Le projet, qui prévoit la mise en place de 2 000 mètres de pistes, est évalué à 300 millions de francs (environ 70 millions\$).

Albert Pen souligne «qu'il faudra bien trois ans pour construire la piste d'aviation. Il ne faut pas se faire d'illusions, nous ne sommes pas encore à la veille d'accueillir les milliardaires canadiens.»

Le taux de chômage à Saint-Pierre-et-Miquelon tourne autour de 35%. Environ 6 000 personnes restent sur l'île. De ce nombre 900 sont en chômage sur 2 600 habitants en âge de travailler.

M. Pen souhaite aussi développer avec le Canada certains axes de coopération susceptibles de permettre à



PHOTO PC

Albert Pen se défend de vouloir recréer sur son île un nouveau Las Vegas ou un nouveau Monte Carlo.

l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon de se refaire une santé.

«Des négociations, dit-il, doivent s'engager le mois prochain entre le ministre français des Départements et Territoires d'outre-mer et un homologue canadien qui reste à désigner. Vous savez que M. Chrétien rencontre M. Balladur au début du mois prochain à Paris... les deux ministres devraient discuter précisément de ce qu'on peut faire, du type de coopération économique qui peut s'imaginer entre Ottawa et Paris sur cette question. Moi je dis que ça se résume à ceci: qu'est-ce que le Canada autorise la France à faire pour que Saint-Pierre-et-Miquelon puisse survivre?»

«Nous pourrions envisager par exemple, poursuit-il, que des marchandises canadiennes puissent passer par Saint-Pierre pour être francisées et pouvoir entrer ensuite en Europe.»

Le débat sur la réforme de l'enseignement

Lucienne Robillard a tenu le coup

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le retour aux sources basé sur la réussite, les valeurs traditionnelles et un meilleur encadrement de l'enseignement, tels sont les éléments du nouveau credo du ministère de l'Éducation et de la Science. Ce sont aussi les principaux éléments de la réforme de l'enseignement que la ministre Lucienne Robillard a entrepris de réaliser au cours de l'année 1993.

Fin 1992, elle s'attaque à la réforme du collégial, évoque la possibilité d'augmenter les frais de scolarité et parle candidement des retardataires encombrants dans les collèges allant même jusqu'à suggérer des mesures incitatives ou «un ticket accélérateur» pour responsabiliser les étudiants. Devant cette charge inhabituelle, les cégépiens menacent de se mobiliser et de faire la vie dure à la ministre pendant que les enseignants rient au désastre.

Mais Lucienne Robillard tient bon. Elle dépose deux projets de loi pour

modifier les collèges d'enseignement général et professionnel et créer une Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Juste avant l'ajournement estival, l'Assemblée nationale adopte ces réformes en dépit des critiques.

Au départ, tout était remis en cause et lorsque Lucienne Robillard a présenté son projet au printemps de 1993, elle a annoncé que le cégep, tel qu'on le connaissait depuis 25 ans, avait atteint l'âge adulte et qu'il devait redevenir le lieu de culture qu'il aurait toujours dû être.

Dans le débat sur la réforme collégiale, les opposants ont souvent reproché à la ministre de ne pas s'être attachée au véritable problème que constitue le secondaire, disaient certains grands spécialistes dont un ancien membre de la Commission Parent, M. Guy Rocher. La ministre y avait déjà pensé et en avait souvent discuté en commission parlementaire sur la réforme des cégeps. Alors, au beau milieu des discussions sur les cégeps, Mme Robillard entreprend l'autre débat sur le primaire et le secondaire.

Devant 1200 congressistes de la Fédération des commissions scolaires du Québec, elle annonce son intention de passer à l'action. Le projet devait réviser la formation professionnelle et technique, la formation des enseignants mais surtout le contenu des programmes dans les matières de base: mathématiques, langue d'enseignement et langue seconde.

Le 1er novembre 1993, le projet de réforme de l'enseignement primaire et secondaire est tombé, axé sur un retour aux valeurs fondamentales de base: apprentissage de la langue maternelle et de la langue seconde, souci de la réussite et nécessité de redonner aux enseignants et commissions scolaires la place qui leur revient de droit, un meilleur encadrement, le retour au titulariat ou au tuteur.

Intitulé «Faire avancer l'école», le plan prévoit qu'en matière d'apprentissage de la langue française, l'accent sera mis sur la lecture et l'écriture, la grammaire «et la fréquentation d'œuvres littéraires de qualité».

Sondage Maclean's

Chauds lapins, les Terre-Neuviens, et honnêtes en plus

Un Canadien sur quatre trouve légitime de frauder le fisc

Toronto (PC) — Les Terre-Neuviens sont les plus honnêtes des Canadiens quand vient le temps de payer impôts et taxes de toutes sortes, et ils font l'amour plus souvent que le reste de leurs concitoyens, mais les Québécois le font... plus longtemps.

C'est du moins ce que révèle un sondage du magazine Maclean's, d'où il ressort que les disparités régionales et culturelles existent bel et bien au Canada, qu'on se penche sur les moeurs sexuelles ou la façon de voter de ses habitants.

Sur l'ensemble des personnes interrogées, près d'une sur quatre a dit trouver acceptable de frauder le fisc ou d'éviter de payer la TPS.

Les défenseurs les plus ardents de ce point de vue se retrouvaient généralement au Québec, en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

Par comparaison, 87% des Terre-Neuviens ont répondu qu'il n'était «jamais correct» de frauder l'impôt ou de ne pas payer de taxes fédérales.

Les Terre-Neuviens se considèrent comme les amoureux les plus actifs, puisqu'ils disent faire l'amour en moyenne 10 fois par mois.

Les Québécois les talonnent de près, ils affirment le faire environ huit fois par lune.

Les Québécois évaluent la durée de leurs ébats amoureux à 45 minutes. La moyenne nationale serait de 39 minutes.

Ce sondage de fin d'année a été effectué à partir d'entrevues téléphoniques avec 1610 Canadiens de 18 ans et plus, choisis au hasard à travers le pays.

Un tel échantillon est considéré comme comportant une marge d'erreur n'excédant pas 2,8 points de pourcentage, 19 fois sur 20. Les résultats sont publiés dans l'édition du 3 janvier du magazine anglophone.

Le sondage montre aussi que le sentiment d'appartenance à la province est le plus fort chez les Québécois... encore une fois après les Terre-Neuviens.

Chez ces derniers, 57% se considèrent d'abord et avant tout comme résidents de leur province plutôt que comme Canadiens. Pour les Québécois, cette proportion est de 49%.

Par ailleurs, 18% des Québécois jugent qu'il est «quelquefois» ou «toujours» correct de dire des plaisanteries à connotation raciale, contre 35% du reste des Canadiens.

Pourtant les Québécois, plus que tous les autres Canadiens, à l'exception des Albertains, se décrivent comme intolérants sur les questions raciales et étroits d'esprit.

Et 38% des Québécois se considèrent comme les plus grands «plaignards» du pays.

SPEQ

LE DEVOIR INC.

LE DEVOIR a récemment recruté des centaines de nouveaux actionnaires.

VOUS POURRIEZ EN ÊTRE

Qui sont-ils ?

Le 15 septembre, plus de 500 actionnaires de la Société de placement en entreprise québécoise (SPEQ-Le Devoir) ont investi 358 000 \$ dans le journal.

La SPEQ-LE DEVOIR INC. compte aussi sur des engagements de plus de 150 000 \$, au nom de quelque 200 futurs investisseurs.

Ces amis du Devoir se joignent aux actionnaires, institutions et gens d'affaires, qui ont assuré en deux phases la restructuration financière du journal.

Nous avons donc atteint la moitié de l'objectif.

Votre adhésion nous mènera au but.

SI VOUS EN ÊTES

Vous devenez actionnaire de la SPEQ et obtenez un représentant au conseil du DEVOIR.

Vous soutenez le développement d'un journal en renouveau.

Vous êtes constamment informé des affaires de votre quotidien.

Vous obtenez une déduction fiscale (provinciale) de 125 %, pour chaque tranche de 500 \$, l'investissement minimum.

ET SURTOUT

vous témoignez de votre solidarité avec un quotidien critique, vigoureux, libre, et exigeant.

Première émission par voie de prospectus

SPEQ LE DEVOIR INC.

1 100 000 \$ (1 100 000 actions ordinaires) Prix: 1,00 \$ l'action

Souscription minimale: 500 actions ordinaires (500 \$)

Souscription par tranche de 500 actions ordinaires (500 \$)

Le placement minimum de 350 000 actions ordinaires (350 000 \$) a été réalisé.

Le produit net du placement sera utilisé pour souscrire à 1 000 000 d'actions votantes et participantes de LE DEVOIR INC. soit environ 15,5 %.

POUR OBTENIR TOUS RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE ET UN EXEMPLAIRE DU PROSPECTUS DÉFINITIF VOUS SERA TRANSMIS.

JE DÉSIÈRE RECEVOIR DES RENSEIGNEMENTS TOUCHANT L'ACHAT D' ACTIONS DE LA SPEQ QUI INVESTIRA DANS LE DEVOIR INC.

NOM.....

ADRESSE.....

TÉLÉPHONE.....

EXPÉDIER À: RAYMONDE GUAY ou ROGER BOISVERT, 2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 3M9 TEL.: (514) 985-3333 TÉLÉC.: (514) 985-3310

LE DEVOIR

MONTREAL

Panne d'électricité

35 600 abonnés dans le noir

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Un grand frisson vient de passer sur la Rive-Sud. Une panne d'électricité dans une dizaine de municipalités au sud de Montréal a fait claquer des dents 30 000 abonnés entre lundi dans la soirée, jusqu'à hier après-midi.

De ce nombre, encore 5600 clients d'Hydro-Québec étaient plongés dans le noir et le froid hier soir, auxquels sont venus s'ajouter 30 000 autres malchanceux de la région de Châteauguay. Toutefois, la société d'État prévoyait rétablir progressivement le courant durant la soirée.

Entre-temps, quatre municipalités (Saint-Rémi, Napierville, Lacolle et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix), avaient mis sur pied des mesures d'urgence pour pallier les inconvénients pour le moins frisés de cette panne. «Depuis ce matin (hier), on fait le tour de la ville de Saint-Rémi de porte en porte pour convaincre les gens de venir au centre communautaire», a expliqué Gilles Charest, directeur général du CLSC de l'endroit et coordonnateur des opérations d'aide à la population. M. Charest s'attendait à ce qu'une centaine de résidents quittent leur résidence pour se réfugier au chaud; des lits et des couvertures avaient été empruntés à la Croix-Rouge pour assurer un minimum de confort.

C'est la basse température des derniers jours — un record depuis 1951 — qui est à l'origine d'un bris mécanique, ce qui a entraîné la rupture de câbles entre les postes d'alimentation électrique de Saint-Louis et Napierville. Mais voilà, en effectuant les travaux de réparation, les monteurs d'Hydro ont découvert que le problème était plus important que prévu: des conducteurs ont été endommagés par la vague de froid.

«Devant l'ampleur des travaux à réaliser, on a adopté une mesure exceptionnelle et temporaire en branchant la population sur le poste de La Prairie», a indiqué France Cloutier du service des communications de la région Richelieu chez Hydro-Québec.

Depuis lundi soir, des équipes de travailleurs s'affairent en plein champ à rebrancher les abonnés sur le réseau d'Hydro-Québec. Du coup, des employés ont vu leurs vacances écourtées et d'autres ont dû être rapatriés de Québec et Trois-Rivières. Trois hélicoptères ont même été nécessaires pour transporter le personnel et le matériel sur place.

A Hydro-Québec, on assure que cette situation, qui vient s'ajouter à la multiplication des pannes sur l'île de Montréal qui ont privé d'électricité 55 000 malchanceux dans la seule journée de lundi, est inhabituelle. Les porte-parole d'Hydro assurent que les réserves d'électricité peuvent suffire à la demande. Si Mère Nature devait faire chuter de nouveau le thermomètre, il est prévu de stopper certaines exportations d'électricité non garanties et récupérer ainsi 800 mégawatts.

Après le froid, le bon temps



DEBOUT, à genoux ou à l'indienne, tous les moyens sont bons pour monter la traine sauvage et dévaler les pentes enneigées. Ici, un trio s'agglutine sur une bonne vieille luge en bois pour affronter une colline du parc Beaubien à Outremont.

La Croix-Rouge en panne de donateurs

L'organisme lance un appel à la mobilisation

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La Croix-Rouge manque de sang, et lance un appel à tous. Le temps des Fêtes a laissé la Croix-Rouge avec un déficit de 10% du nombre de ses donateurs de sang prévus en cette période de l'année. L'organisme lance donc un appel à la mobilisation pour suffire à la demande dans les établissements de santé.

«Pour l'instant, on a pu approvisionner relativement bien les hôpitaux, mais si les gens ne se présentent pas aux collectes, demain matin (aujourd'hui) notre banque risque d'être affaiblie. Je ne peux pas parler d'alerte, mais il va y avoir un impact majeur sur notre capacité d'alimenter les hôpitaux», a expliqué hier Sylvie Daigneault de la Croix-Rouge.

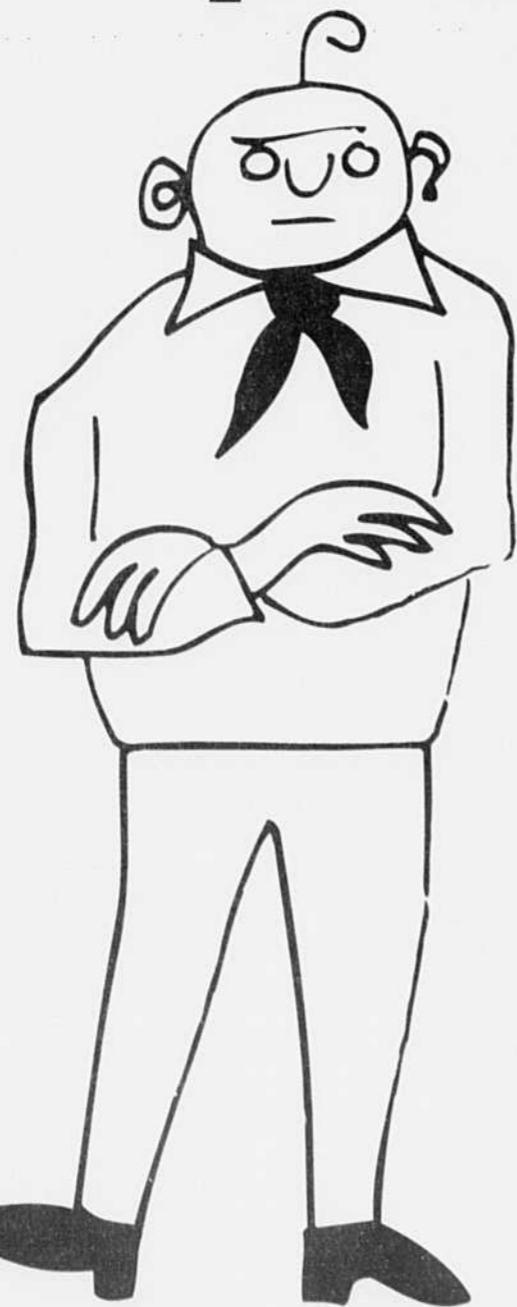
Pour bien approvisionner les 79 centres hospitaliers de la région ouest de la province (Montréal métropolitain, Estrie, Outaouais), 768 unités de sang sont nécessaires quotidiennement. Ce chiffre ne compte aucune réserve.

Depuis le 22 décembre, la Croix-Rouge a déclenché sa deuxième édition du «Marathon pour la vie» dont l'objectif est de 10 000 donateurs. Après une semaine de cette campagne intensive, 1758 personnes ont posé le geste de donner de leur sang. C'est 1000 de moins que prévu. «En bout de ligne, ce n'est ni la Croix-Rouge ni les hôpitaux qui ont besoin de sang. C'est quelqu'un quelque part qui en a besoin pour rester en vie», rappelle Mme Daigneault.

L'un des éléments qui expliquerait ce ralentissement est, selon cette dernière, le froid intense des derniers jours. S'ajoute à cette situation, le mythe voulant que l'absorption d'alcool empêcherait les gens de donner du sang. «Si la personne a pris un verre entre amis à Noël, ça ne la rend pas inadmissible aujourd'hui. Mais c'est bien sûr qu'il faut se sentir en forme», précise Sylvie Daigneault.

Selon cette dernière, tous les groupes de sang sont en demande bien que les réserves de produits sanguins de type O positif ainsi que O et A négatif soit en chute libre. La population peut participer à l'une des trois collectes qui se déroulent aujourd'hui dans la région montrealaise (Centre permanent, à Montréal et Brossard). On peut obtenir plus d'informations en téléphonant à Info-collecte au 362-1292. Le Marathon pour la vie se poursuit jusqu'au 7 janvier prochain.

Aujourd'hui et demain, vous risquez d'attendre pour rien !



Si vous avez affaire au gouvernement du Québec, aujourd'hui et demain, vous risquez de vous cogner le nez à une porte fermée, d'appeler sans qu'on vous réponde ou d'attendre pour rien.

Contrairement à ce que vous pourriez penser, ce n'est pas que les employés soient en grève, ni que vous profiterez de rabais de taxes ou d'impôt...

C'est plutôt que le gouvernement Bourassa-Johnson a décidé de fermer boutique!

Annonce retenue et payée par le SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC

Par les décrets nos 1369-93 et 1616-93, qui précisent les modalités d'application de la Loi 102, le gouvernement du Québec a décidé d'imposer des congés forcés non rémunérés à tous ses employés, les 29 et 30 décembre 1993. Les gestionnaires de chaque ministère ou organisme ont le loisir de recourir à du personnel, pour ces deux journées, pour assurer des services minimaux à la population, et de reporter, d'ici au 31 mars 1994, les congés forcés pour le personnel ainsi requis.

LE DEVOIR

POLITIQUE

À l'aube de 1994, la situation sociale n'est pas rose

Sur fond de récession, le Québec a battu cette année des records de misère

750 000 bénéficiaires de l'aide sociale, 400 000 chômeurs, 130 000 Québécois rémunérés au salaire minimum

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — À l'aube de la nouvelle année, la situation sociale du Québec n'est pas très rose. On dénombre plus d'un million de citoyens qui dépendent pour leur survie de la largesse de plus en plus taillonnée et parcimonieuse des pouvoirs publics: 750 000 personnes vivent de l'aide sociale et 400 000 reçoivent des prestations d'assurance-chômage.

Si on ajoute à cela les 130 000 Québécois rémunérés au salaire minimum et les 120 000 autres gagnant autour de 7\$ l'heure et qui se retrouvent donc en deçà du seuil de la pauvreté, on ne peut que se remémorer la déclaration de septembre 1991 du ministre de l'Industrie et du Commerce, Gérald Tremblay: «Il est de plus en plus difficile, voire impossible, d'assurer une qualité de vie à la collectivité lorsque près de 30% de la population ne contribue pas à l'effort public».

En raison de la récession, le Québec aura réussi encore une fois en 1993 à établir un nouveau record de la dépendance — même de la misère diront certains — quant

au nombre d'assistés sociaux: 456 000 ménages comptant 750 000 personnes, soit le plus haut niveau de prestataires de l'histoire de la province. On a ainsi largement dépassé tous les records précédents établis pendant la récession de 1982.

À la suggestion du ministre responsable du dossier, André Bourbeau, le gouvernement libéral a pris plusieurs mesures pour tenter de réduire le coût du régime d'aide sociale, qui atteint les 3 milliards\$ annuellement en fonds publics, un poste budgétaire qui contribue à accroître l'ampleur du déficit.

En 1993, Québec a cherché à réduire le nombre de prestataires en multipliant les contrôles: augmentation du nombre d'inspecteurs, présentation d'une loi permettant les échanges et le recoupement d'informations contenues dans les banques de données informatisées, échanges d'informations avec les gouvernements des autres provinces, etc.

En parallèle, on a resserré les conditions d'admissibilité. Un nouveau prestataire doit attendre six mois avant de devenir éligible aux mesures d'employabilité destinées à faciliter son retour au travail. De plus, on forcera

dès cette année les bénéficiaires de 55 ans et plus à retourner aux études ou à suivre des stages de formation sous peine de voir leurs prestations réduites.

Toutes ces mesures ont attiré les critiques acerbes du Protecteur du citoyen, des ligues des droits de la personne et des groupes de défense des démunis. Le gouvernement cherche à réduire son déficit sur le dos des plus démunis de la société, déplore-t-on.

Le gouvernement a voulu par ailleurs réduire les coûts du régime de santé qui couvre universellement depuis 1971 tous les soins. Ce système canalise quelque 13 milliards\$ de fonds publics par année, soit presque le tiers du budget du gouvernement.

Certaines mesures mises de l'avant pendant l'année ont soulevé elles aussi de sévères critiques: abolition de la gratuité des soins ophtalmologiques pour les citoyens âgés de 18 à 45 ans, imposition d'un tarif de 20\$ pour chaque traitement contre le cancer, transfert aux patients d'une partie du coût des prothèses dans les cas de fractures, etc. Le gouvernement avait même envisagé de désassurer une partie des frais pour les malades atteints de fibrose kystique ou du sida mais le ministre de la San-

té a dû retraire devant le tollé que son projet a soulevé.

Un autre projet, qui visait à bonifier le revenu des médecins à même les économies réalisées sur le dos des malades, s'est lui aussi attiré les foudres de l'opinion publique.

Coincé entre la croissance des coûts et les affres du système américain où les plus pauvres n'ont pas accès aux services d'un médecin (en voie de révision), le régime québécois de santé fera l'objet au cours de la prochaine année d'un large débat public, peut-être à l'occasion de la campagne électorale.

Le Conseil des affaires sociales du Québec a déjà dénoncé ce qu'il appelle les «deux Québec dans un»: un Québec rural vieillissant dans des régions qui se déplacent et qui perdent leur capacité de se développer, et un Québec urbain plus prospère, où se développent néanmoins des problèmes sociaux caractéristiques d'une société post-industrielle.

À l'aube de l'an 1994, le Québec devra repenser son développement afin que «tous participent à la création de la richesse par le développement démographique, social et économique de leur pays», selon les termes du Conseil des affaires sociales.

Le gouvernement Chrétien endosse aujourd'hui ce qu'il conspuait hier

Conservateurs et libéraux, même combat

1993 a été terne sur le plan législatif, 1994 réserve des rebondissements

MANON CORNELIER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Quand l'année 1993 a débuté, une mutinerie grondait dans les rangs conservateurs. Quelques députés menaçaient de s'opposer au projet de réforme de l'assurance-chômage et certains journaux allaient jusqu'à dire que le gouvernement pourrait être défait.

Presque un an plus tard, la réforme est en vigueur et les libéraux, aujourd'hui au pouvoir, ne parlent plus de changer les dispositions qu'ils conspuaient tant, entre autres celles pénalisant les personnes quittant volontairement leur emploi.

Les troupes de Jean Chrétien proposent plutôt de procéder à une vaste consultation qui mènera à une réforme en profondeur de tous les programmes de sécurité du revenu. D'ici là, pas question de faire des changements à la pièce, a averti le ministre des Ressources humaines Lloyd Axworthy.

Cette loi n'est pas la seule que les conservateurs ont légué aux libéraux en cette année 1993. Que faire en effet avec le C-91 qui prolonge la durée des brevets pharmaceutiques? Les libéraux l'ont critiqué mais ne disent pas ce qu'ils en feront. L'abroger risquerait de mettre le feu aux poudres à Québec mais ne rien faire pourrait indisposer d'autres provinces.

Et la loi adoptée en mai pour assurer la mise en oeuvre de l'ALENA, l'Accord de libre-échange nord-américain signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique? Les libéraux ont promis de renégocier certains points de l'entente avant de la proclamer. Mais, le 2 décembre, le premier ministre Jean Chrétien jugeait que les engagements de négocier des Amé-

ricains suffisaient et qu'il pouvait entériner l'accord tant combattu.

Il a été immédiatement accusé de trahison par les nationalistes canadiens anglais opposés au libre-échange. Heureusement pour lui, à part ces gros morceaux, la récolte législative 1993 est plutôt maigre et risque peu de lui donner du fil à retordre.

En effet, la Chambre a adopté à la vapeur quelques projets de loi qui faisaient l'unanimité ou presque, comme la loi créant le nouveau territoire du Nunavut, la loi portant sur la pornographie juvénile et la corruption des moeurs, les nouvelles modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants et la Loi sur l'administration des biens saisis à la suite d'une infraction.

Parmi les autres projets adoptés, on note les modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui rendaient le programme plus accessible en augmentant le seuil autorisé. Les libéraux ont promis pour leur part d'interdire aux banques de demander des garanties personnelles aux petits entrepreneurs.

D'autres projets sont restés lettre morte, comme ceux sur les conflits d'intérêts ou l'inclusion des droits des homosexuels dans la loi fédérale des droits de la personne. Les libéraux auront donc les mains libres dans ces dossiers.

L'année 1994 devrait être plus riche sur le plan législatif et en ce qui a trait à l'activité gouvernementale.

Les libéraux devront répondre au rapport récent sur les nouvelles techniques de reproduction et devront proposer un plan d'action pour lutter contre la violence faite aux femmes.

En janvier, ils recevront le rapport fédéral-provincial sur le train à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor, ce qui exigera à son tour une réponse.

Le cabinet libéral entend discuter avec les provinces des solutions de rechange aux offices de commercialisation agricoles. Il devra aussi décider ce qu'il fera pour aider les pêcheurs des Maritimes dont le programme d'aide vient à échéance le 15 mai prochain.

Autre dossier épineux à résoudre, celui de la contrebande de cigarettes, d'alcool et d'armes.

Le Parti libéral s'est aussi engagé à consulter les Canadiens sur les programmes de sécurité du revenu, sur le système de santé, sur la politique étrangère, sur les politiques de défense et d'immigration et, promesse capitale, sur le remplacement de la TPS. Et tout cela doit se faire au cours de l'année qui vient.

Si 1993 a paru terne sur le plan législatif, 1994 pourrait nous réserver bien des rebondissements.

Contrebande de cigarettes

Pertes de 1,25 milliard

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Un nombre de Canadiens s'expliquent mal les tergiversations des dirigeants politiques relativement à la contrebande de cigarettes qui fait perdre de plus en plus de millions\$ au trésor québécois et de milliards\$ au gouvernement fédéral.

De toutes les provinces canadiennes, le Québec se retrouve en tête de liste en ce qui a trait aux taxes ne pouvant être perçues en raison de l'introduction clandestine de cigarettes.

La statisticienne Johanne Roberge de l'Association des détaillants en alimentation du Québec estime qu'en 1993, uniquement au Québec, la contrebande de cigarettes a fait perdre en taxes non perçues 618 millions\$ au trésor québécois et 630 millions\$ au trésor fédéral. Ce manque à gagner totalise donc 1,25 milliard\$ pour la seule année 1993 et seulement pour la contrebande de cigarettes sur le territoire du Québec. Pour en venir à ces chiffres, Mme Roberge a pris comme point de référence le nombre de cartouches de cigarettes vendues par les distributeurs en 1987-1988 et l'a comparé au nombre de cartouches vendues par ceux-ci au cours des années subséquentes. Elle a en outre considéré que 3% des fumeurs cessaient de fumer chaque année.

La perte de 618 millions\$ en taxes non perçues par le Québec constitue du jamais vu. En 1992 la perte s'établissait à 452 millions\$, en 1991 à 231 millions\$ et en 1990 à 43 millions\$.

Parallèlement à ces pertes pour le trésor québécois, il faut ajouter celles subies par le fédéral qui ne cessent d'augmenter. Les pertes subies en 1990 étaient de 50 millions\$, en 1991 de 273 millions\$, en 1992 de 488 millions\$ et en 1993 de 630 millions\$. C'est le Québec qui est le plus touché par la contrebande de cigarettes vraisemblablement en raison de l'étendue de ses frontières et de la localisation stratégique de la réserve d'Akwesasne à cheval sur la frontière du Québec, de l'Ontario et des États-Unis.



Fin novembre, la grève éclate dans l'industrie de la construction.

Construction: un oeil poché pour le gouvernement Bourassa

La question linguistique n'a pas provoqué en 1993 les tensions que l'on appréhendait

ANDRÉ BELLEMARE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Ce n'est pas sur la question linguistique que le gouvernement Bourassa s'est cassé les dents en 1993 mais plutôt sur les travailleurs de la construction.

La législation que plusieurs redoutaient le plus en 1993, et que le Parti québécois avait saluée comme une occasion de marquer des points, soit la loi 86 autorisant entre autres un retour au bilinguisme dans la langue d'affichage des commerces, a finalement été adoptée le 17 juin sans trop de heurts par l'Assemblée nationale.

Il en fut cependant tout autrement quand les ministériels se sont attaqués à l'industrie de la construction.

S'ils avaient cru avoir ainsi traversé sans grandes égratignures la tempête appréhendée de l'année, les libéraux y ont été plongés jusqu'au cou en décembre lorsque les travailleurs de la construction ont fait un boucan du diable à l'annonce du projet de loi 142 sur la dérégulation partielle dans le secteur de la construction résidentielle.

Il y avait longtemps qu'on avait vu quelque 15 000 manifestants se masser devant l'édifice de l'Assemblée nationale pour dénoncer un geste du gouvernement comme ce fut le cas le 6 décembre.

La colère des travailleurs, la violence sur des chantiers de construction et sur la personne de deux députés libéraux, ainsi qu'une grève illégale n'ont cependant pas empêché le ministre du Travail, Normand Cherry, d'aller de l'avant.

Le ministre a défié les contestataires le jour même de la manifestation en faisant adopter très rapidement la loi 158, la plus dure du genre, pour mettre un terme aux arrêts de travail. Les syndicats n'ont pas eu le choix devant la sévérité de la législation et leurs membres sont retournés au travail.

Puis, après avoir suspendu une deuxième fois les règles de procédure à l'Assemblée nationale, pour contrer l'opposition systématique des députés du Parti québécois, la majorité libérale a permis l'adoption quelques jours plus tard de la loi 142 modifiée par 53 amendements mineurs.

Les ministériels ont cependant eu plus de veine avec la loi 86.

Celle-ci a suscité colère et indignation des mi-

lieux nationalistes mais sans entraîner dans leur sillage la population. Aux prises avec des problèmes d'ordre économique, les citoyens avaient l'esprit ailleurs qu'à la contestation d'une loi sur la langue que le ministre responsable de la Charte de la langue française, Claude Ryan, a pris soin d'envelopper en «un cadeau de Noël aux citoyens et citoyennes».

Les opposants à cet adoucissement de la législation linguistique ont plutôt choisi de se manifester devant une commission parlementaire qui a siégé pendant 27 heures et entendu 25 organismes.

Cette loi avait été rendue nécessaire à la suite de la fin de la période de cinq ans de la clause dérogatoire contenue dans la loi 178 (adoptée en 1978) et qui prévoyait l'affichage commercial en français seulement, au grand dam de la communauté anglophone québécoise.

La grogne est davantage apparue quand le Parlement a directement affecté les travailleurs de la fonction publique et parapublique par le biais de la loi 102, adoptée également le 17 juin, qui prolongeait de deux ans la durée des conventions collectives et gelait les salaires.

Tout le long de 1993, le gouvernement Bourassa a eu à composer avec une économie extrêmement difficile, aux prises avec un taux de chômage élevé, des fermetures d'usines, des pertes de revenus dues à la contrebande (tabac, alcool, essence) et au travail au noir (construction).

Voilà pourquoi le regretté ministre des Finances, Gérard D. Levesque, a dû soumettre un budget très éprouvant pour le contribuable, le 20 mai, en lui infligeant un fardeau fiscal supplémentaire de l'ordre d'un milliard de dollars. De plus, depuis juillet, les citoyens paient une augmentation d'impôt rétroactive au 1er janvier 1993. Cette double taxation se terminera le 31 décembre 1993.

Au chapitre de l'éducation, la ministre de l'Éducation Lucienne Robillard a mené à terme une réforme de l'enseignement collégial et professionnel en faisant adopter les lois 82 et 83 le 15 juin. La mission, le fonctionnement, le financement et le programme d'étude des cégeps ont été modifiés et modernisés.

On a également réaménagé le système d'évaluation en abolissant le Conseil des collèges et le Conseil des universités pour les remplacer par un organisme externe d'évaluation de l'action académique des cégeps.

LA SANTÉ



Trop précieuse pour la jouer!

LA POPULATION trop précieuse pour l'ignorer!
EN SANTÉ un débat public s'impose!

Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ)

LE DEVOIR

LE MONDE

PERSPECTIVES

Démocratie ambiguë en Amérique latine

La multiplication des consultations électorales n'a pas fait régresser la pauvreté

CLÉMENT TRUDEL

LE DEVOIR

La fréquence des consultations électorales en Amérique latine n'a pas nécessairement corollaire une vie démocratique dans laquelle se reconnaît l'ensemble des citoyens. Laissons parler quelques sages.

Selon Gabriel Valdes, président du Sénat chilien qui s'exprimait le 7 juin à l'ONU, l'Amérique latine a réussi à «résoudre les problèmes démocratiques formels, mais n'a pu contrecarrer la croissance de la pauvreté et il y a un manque de gouvernements réellement participatifs».

Octavio Paz, écrivain mexicain, prix Nobel de littérature, dans une entrevue à la revue *Proceso* en octobre, disait que «la démocratie doit se transformer en un style de vie et c'est ce qui ne se produit pas au Mexique où le parti officiel doit se transformer et cesser sa relation symbiotique avec l'Etat».

Quant au secrétaire de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL), Gert Rosenthal, il a posé la question lors d'un colloque tenu en mai à Mexico: «Quel sens peut avoir la modernisation de 20% de la structure productive latino-américaine quand seulement 10% de la population vit convenablement?»

La CEPAL prévoit 201 millions de pauvres en l'an 2000 en Amérique latine. Rosenthal met en garde contre une foi aveugle dans les forces du marché, estimant que la pauvreté résulte de la «manière désordonnée» avec laquelle les gouvernements ont procédé pour appliquer des mesures néolibérales. Pour sa part, l'évêque vénézuélien Roberto Lucker signalait en septembre la nécessité de clarifier l'attitude des militaires face à la démocratie.

Vague électorale en 1993

Récemment le Honduras, le Venezuela et le Chili sont allés aux urnes et l'on peut prévoir que les nouveaux mandataires seront méticuleusement observés, compte tenu des espoirs que l'on fonde sur eux: dès le lendemain du scrutin au Honduras, les prix des denrées de base augmentaient de 60%, de sorte que le président sortant Callejas a décrété un gel des prix de 60 jours. Mais comment agira son successeur Carlos Reina, une fois installé au palais présidentiel de Tegucigalpa?

Rafael Caldera, élu président du Venezuela, a déjà annoncé ses couleurs: il pourrait dissoudre le Parlement si ce dernier ne remplissait pas comme il faut son rôle. Le Venezuela est sporadiquement secoué par des «émeutes de la faim», tandis que deux des ex-présidents (Peres et Lusinchi) sont poursuivis pour utilisation abusive de fonds publics.

On sait aussi l'intérêt que portent les Chiliens — sans doute les premiers en lice pour se joindre à l'ALENA, avant les Argentins et les Vénézuéliens — aux relations entre la présidence et l'armée, toujours sous la coupe du général Augusto Pinochet, mais ils se rengorgent du fait que tous les indicateurs les placent à l'avant-garde (économique) dans un continent «en construction», où même le conservateur *The Economist* étale crûment la condition des citoyens floués, de ceux qui n'ont pas de *mañanas*, comme il s'en trouve tant en Bolivie où l'Etat a à sa tête depuis quelques mois Sanchez de Losada.

Ce dernier n'a pas la vie facile devant le coût social extrêmement élevé des ajustements structurels et privatisations qui rendent presque obsolète le métier de mineur.

L'été dernier, le Guatemala comptait une présidence laissée vacante par l'échec de l'autogolpe d'Elias Serrano en confiant la magistrature suprême à Ramiro de León Carpio, l'ancien procureur des droits.

Le Brésil est en train, après avoir déboulonné Collor de Mello, de procéder à un grand nettoyage semblable à l'offensive des «mains propres» en Italie. On a découvert à Brasilia que de nombreux élus se comportaient en «mafia du budget» (deux douzaines de parlementaires font l'objet d'une enquête sur le détournement de 100 millions de dollars en quatre ans). Que voilà un germe prometteur de renouveau, à moins que les réformateurs ne soient gagnés de vitesse par les cyniques ou les démagogues...

Le Pérou a de nouveau voté cet automne, donnant à Fujimori une courte victoire référendaire sur sa nouvelle Constitution, légitimant la formation d'un Parlement unicaméral, mais sabrant en même temps dans le filet de sécurité sociale et rétablissant la peine de mort pour «terrorisme», mot qui peut avoir une acception élastique à Lima.

Un oeil sur 1994

Gardons l'oeil sur 1994: le Costa Rica choisit de nouveaux dirigeants le 6 février, le Salvador le 27 mars, le Panama le 8 mai et le Mexique en août. Sans parler de la campagne électorale quasi permanente au Nicaragua (où les présidentielles ne se déroulent qu'en 1996) et de l'Argentine où un pacte entre le président Carlos Menem (péroniste) et l'ex-président Raul Alfonsín (radical) établit les paramètres d'une nouvelle Constitution autorisant Carlos Menem à briguer un deuxième mandat.

Quatre scrutins à surveiller, dans des pays dont aucun n'est exempt de manifestations d'intolérance ni de violation des droits: le Costa Rica a une police qui brutalise les travestis, un régime auquel on reproche de détenir longuement sans jugement des suspects. Au Panama, les forces de l'ordre ont coutume de matraquer, parfois de tuer, des manifestants anti-américains.

On sait par ailleurs que la réapparition des «escadrons de la mort» au Salvador fait l'objet d'étude par un groupe de travail auquel collaborent l'ONU et le gouvernement en place. Quant au Mexique, où les exotés extorqués par la contrainte continuent d'être régulièrement reçus en preuve par les tribunaux, il n'a pas éliminé le sort de centaines de disparus: on y déplore toujours le recours à la torture ainsi que des exécutions sommaires.

Si l'on entend par «vie démocratique» la seule tenue de consultations électorales, l'Amérique latine soigne de vitalité. Si l'on cherche à jauger le progrès social que peut égarer un changement de régime, force est de voir que cette marche vers le progrès — séculaire pour certaines populations, comme en Haïti — accouche de résultats souvent ambigus qui poussent la CEPAL, voire la Banque mondiale, à chercher des «courants émergents» pour mieux répondre à la soif de démocratie à laquelle le continent latino-américain n'entend pas renoncer.

Terrorisme pas mort au Pérou

Le Sentier lumineux fête Mao

Trois attentats à Lima font deux morts et 30 blessés

L'extrême gauche terroriste n'est pas morte au Pérou. Au lendemain de Noël, elle a frappé hier en plein coeur de la capitale. Une série d'attentats, attribués par la police à l'organisation maoïste Sentier lumineux, a eu lieu hier à Lima, l'un d'entre eux, mené à la voiture piégée contre des locaux de l'armée, faisant deux morts et une trentaine de blessés.

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Lima — Six heures après un premier attentat, des membres présumés du Sentier lumineux ont fait sauter une bombe hier après-midi devant un funérarium militaire de Lima, faisant deux morts et six blessés, a rapporté la police.

Un fonctionnaire de l'armée et une adolescente de 16 ans ont été tués par l'explosion d'un engin contenant de 20 à 55 kilos de dynamite et de nitrate d'ammonium devant le funérarium, commun à la marine et à l'armée de l'air, et derrière une chaîne de télévision d'Etat, a précisé la police.

Un homme de 24 ans blessé par balle à la jambe a été arrêté dans le secteur après l'explosion, qui a détruit le bâtiment et endommagé des véhicules en stationnement.

Quelques heures plus tôt, deux véhicules piégés — dont une camionnette — contenant au total 230 kg de dynamite et de nitrate d'ammonium avaient sauté devant le siège de la brigade antiterroriste dans le centre de la capitale, faisant au moins 25 blessés (dont 10 policiers) et de lourds dégâts.

La police a par ailleurs annoncé une tentative d'attentat manquée à la voiture piégée, également attribuée au Sentier lu-



Deux voitures piégées ont gravement endommagé le quartier général de la police.

mineux, contre la résidence de l'ambassade de États-Unis à Lima. Les nombreux gardes en faction devant la résidence ont été alertés par l'arrivée d'un minibus qui se dirigeait sur l'immeuble et ont tiré. Les

occupants du minibus ont répliqué.

La déflagration meurtrière de l'après-midi, contre le funérarium militaire, a provoqué d'importants dégâts aux immeubles voisins et aux voitures qui étaient stationnées dans les environs.

Parmi les huit blessés, qui ont été dirigés sur différents hôpitaux, six sont des militaires de l'Armée de l'air et deux des civils, a précisé la police. D'autres blessés légers ont reçu des soins sur place.

Selon des sources policières, la résidence de l'ambassadeur américain a été la cible d'au moins six attentats depuis le début de la violence terroriste au Pérou au début des années 80.

La police a renforcé les mesures de sécurité dans la capitale péruvienne à la suite de ces attentats, considérés comme une «célébration» tardive du Sentier lumineux du centième anniversaire de la naissance de Mao Zedong, le 26 décembre.

Attentats de Cité-Soleil

Aristide préoccupé

D'APRÈS AFP

Le président haïtien en exil Jean-Bertrand Aristide a exprimé hier à Washington sa «grave préoccupation» à la suite de l'attaque sanglante perpétrée la veille contre Cité-Soleil, un bidonville de Port-au-Prince, et a lancé un appel pour que soit mis fin «au règne de la mort et de la destruction en Haïti».

«Ce dernier saccage s'inscrit dans la campagne continue de force et de terreur exercée par des forces soutenues par les militaires», a affirmé le père Aristide dans un communiqué diffusé par ses services de communication à Washington.

Quatre personnes ont été tuées par balles et quelque 200 habitations de fortune incendiées lors d'une attaque menée par des civils armés à Cité-Soleil, bidonville de la périphérie de Port-au-Prince connu pour son soutien au père Aristide.

Le cadavre d'une quatrième personne tuée par balles a été découvert hier dans les décombres des maisons brûlées lundi, selon un témoignage recueilli par l'AFP.

Cette nouvelle victime porte à quatre le nombre des personnes tuées par balles par des civils armés dans le cadre de représailles effectuées à la suite de l'assassinat dans la nuit de dimanche à lundi d'un responsable local du Front pour l'avancement et le progrès d'Haïti (FRAPH), principale formation néo-dualiste du pays, M. Issa Paul, dont le corps avait été brûlé par ses meurtriers.

Le journalisme mène à tout

Strobe Talbott, numéro 2 de la diplomatie américaine

Washington (Reuters) — Le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher a pris hier pour adjoindre Strobe Talbott, conseiller de M. Clinton pour les affaires russes.

«Je pense que c'est la meilleure personne pour ce poste», a dit Warren Christopher lors d'une conférence de presse en Californie.

Agé de 47 ans, Strobe Talbott a été journaliste à *Time*. C'est un ami de longue date du président Clinton. Sa nomination, qui doit encore être confirmée par le Sénat, le confirme en tant qu'étoile montante de la politique étrangère américaine.

Strobe Talbott a annoncé qu'il continuerait de superviser la politique russe et s'intéresserait à d'autres domaines, notamment à la définition du rôle des États-Unis dans l'après-Guerre froide.

Il remplace Clifton Wharton, qui a démissionné le mois dernier après que le traitement des dossiers bosniaque, somalien et haïtien eut suscité de vives critiques.

Évacuation-catastrophe

«Adieu Sarajevo!»

Un millier de Musulmans, de Serbes et de Bosniaques quittent leur ville martyre

D'APRÈS AFP ET REUTERS

Sarajevo — Une opération massive d'évacuation de plus d'un millier de Musulmans, de Croates et de Serbes bosniaques de Sarajevo se poursuivait hier après-midi sans incident, mais avec beaucoup de retard.

Un second groupe de civils a été évacué hier soir de Sarajevo, mais une partie des personnes inscrites pour l'opération sont restées dans la capitale bosniaque assiégée par les Serbes.

Les derniers évacués, pour la plupart des retraités, des blessés et des mères avec leurs enfants, ont embarqué au clair de lune dans trois autobus revenus d'une première mission d'évacuation.

Un responsable municipal a estimé que, sur les 1265 personnes recensées pour l'évacuation, 1100 environ étaient parties. «J'en connais au moins une qui est morte et il peut y en avoir d'autres. Certaines sont malades ou blessées et trop mal en point pour voyager», a dit ce responsable, qui a requis l'anonymat.

D'autres personnes n'ont peut-être pas été informées de l'évacuation, prévue depuis des mois mais organisée à la dernière minute après de multiples reports causés par les combats et des différends entre autorités serbes et musulmanes de Bosnie.

Après des heures d'attente sous la neige, les réfugiés ont gagné le secteur serbe de Lukavica, à quelques kilomètres au sud-ouest de la capitale, escortés par des unités de la police et des représentants de la Croix-Rouge bosniaque.

A partir de Lukavica, un nouveau convoi devrait transférer environ 1115 personnes vers le port de Split, sur l'Adriatique, en traversant des zones tenues par les Serbes et des régions montagneuses difficiles même en temps de paix.

Après avoir traversé les territoires contrôlés par les Serbes à partir de Lukavica, les Musulmans et les Croates devaient arriver à Split pour s'installer en Croatie ou pour gagner des pays tiers, et les Serbes devaient se rendre à Belgrade.

Ivanka Boskovic, 38 ans, partait retrouver en Croatie ses deux enfants, un garçon de 14 ans et une fille de 10 ans qu'elle n'a pas vu pendant 20 mois, depuis le début de la guerre. Son mari, qui est d'âge militaire, reste à Sarajevo.

Il lui a dit au revoir devant la gare routière, mais n'a pas été autorisé à entrer dans l'édifice glacial et endommagé par les tirs, où seuls les réfugiés peuvent pénétrer sous le contrôle de la police.

Compte-t-elle revenir à Sarajevo un jour? «Qui sait ce qui va se passer, comment tout cela va finir?», dit-elle. «Ce n'est pas facile de quitter la ville où on a toujours vécu, mais tout cela dure depuis trop, trop longtemps».

Sonja, une institutrice âgée de 35 ans, accompagne vers Split 14 enfants qui ont été invités par le gouvernement allemand à venir continuer leurs études en Allemagne.

Marina, 31 ans, part avec sa petite Matea, qui n'a que 14 mois. Elle va retrouver en Croatie son fils âgé de sept ans et demi, qui a quitté Sarajevo en avril 1992, mais son mari reste.

«J'ai l'intention de revenir un jour, parce que tout ce que j'ai est ici, mais je veux sortir mon bébé de cet hiver», dit-elle.

Une peur paralysante envahit les femmes et les étrangers

Les folles rumeurs d'Alger

Les bûches de Noël disparaissent: encore les islamistes?

La direction clandestine du Front Islamique du Salut (FIS) a appelé à la poursuite de la lutte armée contre les autorités en place, dans un communiqué daté du 22 décembre et reçu hier à Paris. Le communiqué est signé de M. Abderrazak Radjam, responsable de la Commission nationale d'information du FIS, qui vit dans la clandestinité en Algérie depuis deux ans environ.

CATHERINE SIMON

LE MONDE

Alger — Les bûches de Noël, dont les foyers algérois raffolent, auraient-elles été frappées d'interdit? «J'ai fait toutes les pâtisseries de mon quartier. D'habitude, les bûches, il y en a plein les devantures. Cette année, impossible d'en trouver une seule», affirme ce père de famille, qui, comme bon nombre de ses compatriotes, n'en finit pas de s'étonner de cette nouvelle pénurie.

Après la corporation des coiffeuses, qu'une rumeur mensongère avait vainement promise à la foudre intégriste, après celle des marchands de vin et des vendeurs de disques ou de cassettes — dont certains disent avoir reçu des menaces écrites, émanant d'une toute nouvelle «Armée islamique du salut» —, une énième fatwa aurait-elle condamné les fabricants de bûches, cette gourmandise impie, héritée de la France? A quelques rares exceptions près, les pâtisseries d'Alger semblent, en tout cas, s'être donné le mot. Les réveillonneurs de fin d'année se passeront de bûches.

«Il faut bien continuer à vivre»

«Tout compte fait, le Front islamique du salut (FIS) a du bon: les enfants seront déçus, mais moi, j'économise», conclut un

employé de bureau, le sourire résigné. À quoi bon s'offusquer? De rumeurs en énigmes, un filet de peurs insidieuses semble s'être abattu sur la ville. Exaspéré par la violence autant que par les atterrissements de la classe politique, chacun nourrit son impuissance de mystères effrayants et d'anecdotes sans appel: des bûches de Noël introuvables aux fameuses «listes noires» qu'auraient établies les groupes armés islamistes...

Depuis l'assassinat d'une mère de famille russe, épouse d'un Algérien, tuée le 5 décembre, sur un marché d'Alger, le désarroi est à son comble chez les binationaux. Malika, née de mère française et de père algérien, l'admet sans aucune gêne.

«Le meurtre de cette femme a provoqué, chez moi, une sorte d'effondrement. Non seulement elle avait quitté son pays, mais elle s'était faite musulmane et elle avait appris l'arabe. Comme «brevet de mérite», on ne peut pas faire mieux», estime-t-elle. «La mort violente est devenue une loterie. On tue tous azimuts, sauf les pontes du régime, renchérit une universitaire, qui dispose elle aussi, de la double nationalité, je pouvais être une cible en tant qu'intellectuelle, aujourd'hui, ça peut être en tant que Française».

Malika a déjà fait une croix sur la plupart de ses activités: plus de jogging, plus

de sorties nocturnes, plus de balades à la campagne. Désormais, elle ne se risque même pas à marcher jusqu'au kiosque du coin où elle allait chaque matin, acheter cigarettes et journaux.

Le récent drame de Chief, au cours duquel une dizaine de convives, attablés chez un de leurs amis, ont été mitraillés par un groupe d'hommes armés, a renforcé sa peur. «Le 31 décembre, on ne bougera pas, assure-t-elle. On restera chez nous, en famille. Le réveillon du Jour de l'an, on le fera la veille, avec deux ou trois copains».

Tout le monde n'en est pas à ce stade de paranoïa aiguë. «Il faut bien continuer à vivre, lance cette religieuse catholique du quartier de Bab-El-Oued. Je continue à faire mon marché, comme avant. Les commerçants me sermonent et ils me servent la première pour que je file plus vite. Finalement, j'y gagnerai, presque».

Une lente hémorragie

Mais tout le monde, quelle que soit la couleur de son passeport, est conscient du danger. «Le stress, c'est comme la douleur. Si on sait que ça ne durera pas, on tient le coup. Mais quand on n'en voit pas la fin, c'est insupportable. On hurle», résume une fonctionnaire. Le report des échéances politiques et institutionnelles, à la fin du mois de janvier, a aggravé le sentiment de déroute.

Universitaires, médecins, avocats, ont-ils, comme on le murmure ça et là, quitté «en

masse» le pays? Rien n'est moins sûr. À l'université de Bab-Ezzouar, où il enseigne la physique depuis près de 20 ans, ce professeur quinquagénaire dément la rumeur d'une prétendue hémorragie. «Les cours se déroulent de manière à peu près normale. Il y a eu des départs, bien sûr. Certains anciens militants de l'AGS (l'ex-Parti communiste) ont été menacés. Mais, à ce jour, ce ne sont que des cas isolés», assure-t-il. Le record d'affluence qu'a connu, à la mi-décembre, le service des visas du consulat de France semble indiquer, pourtant, une fébrilité certaine chez ceux qui peuvent s'offrir le luxe d'un billet d'avion pour Paris.

Simple vacances, désir d'exil? On murmure que les demandes de visas ont atteint, certains jours, le nombre faramineux de 6000! Pour calmer les esprits et prévenir l'émeute, les forces de sécurité, présentes devant le consulat, ont dû, dit-on, tirer en l'air...

Parmi les communautés étrangères, encore abasourdis par la barbarie meurtrière dont ont été victimes, le 14 décembre, douze ressortissants bosniaques et croates, le «syndrome du bunker» s'est encore accentué. La plupart des femmes et des enfants sont partis.

Une hémorragie lente mais massive: entre la Toussaint et Noël, des milliers d'étrangers ont bouclé leurs valises. Le lycée français ouvrira pourtant ses portes, à la rentrée, comme si de rien n'était. Mais, comme d'aucuns le prévoient, les élèves français risquent de s'y faire rares.

Révélateur de la psychose ambiante, un dessin du caricaturiste Ali Dilem, publié il y a quelques semaines dans le quotidien *Le Matin*, ressemblait assez bien les choses: au guichet d'un aéroport parisien, on y voyait un voyageur demander un billet aller pour Alger, avec cette sombre légende: «Tentative de suicide à Orly»...

Élections
libres,
référendums,
corruption,
pauvreté: le
chemin du
progrès est
sinueux

É D I T O R I A L

Messages équivoques de l'État

Gilles Lesage

Rendu public dans la bousculade de la fin de session parlementaire, le plus récent rapport annuel du Protecteur du citoyen est presque passé inaperçu. Pourtant, dans la foulée de celui du Vérificateur général, ce document important mérite plus d'attention et d'intérêt public.

Au moment où l'État coupe, supprime, comprime, les deux chiens de garde de l'Assemblée nationale font ressortir, une fois de plus, un double constat dramatique: le citoyen-client est loin d'en avoir pour son argent; pire encore, les services qui lui sont offerts ne sont pas toujours imbus du respect et de la dignité nécessaires.

Il faut y revenir, année après année. Car les ministres et dirigeants d'organismes ont la fâcheuse tendance à se féliciter de leur gestion serrée des fonds publics et à pourfendre ceux qui en doutent ou s'interrogent à haute voix. On l'a bien vu au lendemain de la publication du volumineux catalogue des faiblesses, lacunes et carences administratives, telles que relevées sobriement par M. Guy Breton. Les uns après les autres, les ministres mis en cause se sont expliqués et justifiés. Jusqu'au premier ministre désigné qui, rentrant ses griffes de président du Conseil du trésor, fait du charme aux hauts fonctionnaires réunis en colloque par l'ENAP: «Le rapport du Vérificateur vous met tous en cause, mais je puis vous assurer que je suis de votre côté.» Surtout que j'ai besoin de vous et que les élections s'en viennent, n'a pas osé ajouter M. Daniel Johnson.

La manoeuvre est cousue de fil blanc. Au lieu de s'appuyer sur les nombreux cas de laxisme flagrant, dénoncés par le Vérificateur, pour accélérer les correctifs qui s'imposent, M. Johnson en atténue et banalise la portée. Il assimile en effet le rôle, à la fois ingrat et capital, de ce mandataire de l'Assemblée, à celui d'un quelconque inspecteur en bâtiment qui constate qu'une rampe d'escalier est trop basse. Ce qui ne veut pas dire, commente le ministre soudain complaisant, que l'ensemble de la bâtisse n'est pas extrêmement solide. Ce qui serait le cas de la gestion de l'État québécois, assure le successeur de M. Bourassa. La preuve, selon M. Johnson qui se fait sophiste: si M. Breton ne relève que quelques déficiences, c'est donc que tout le reste qu'il n'a pas mentionné est, sinon exemplaire, du moins en parfait ordre. Quelle étrange perspective que celle du préfet de discipline qui, au moment d'accéder au sommet de l'État, fait un virage en épingle, oublie ses propres préceptes et se fait tout miel et doux. On n'attire pas les mouches avec du vinaigre, n'est-ce pas?

Pourtant, dans un registre différent mais tout aussi essentiel que celui de son collègue Breton, le Protecteur du citoyen fait ressortir qu'au royaume chambrant des coupures budgétaires, tout est loin d'être pour le mieux dans le meilleur des mondes. Comme les années précédentes, M. Daniel Jacoby se sent obligé d'insister, auprès du gouvernement et de ses mandarins, pour que le respect des personnes et de leurs besoins soit au centre des priorités de l'État. Cela devrait aller de soi, dirait-on, même quand les ressources sont limitées. Plus les temps sont difficiles, plus les personnes démunies et les familles indigentes ont droit à un «statut particulier», en quelque sorte, à de la compassion même, pour reprendre la suggestion acidulée de Mme Lise Bacon à son «collègue» Johnson, il y a deux semaines.

Tel n'est cependant pas le cas, hélas. On l'a tristement constaté à plusieurs reprises au cours de l'année qui s'achève dans l'inquiétude et le désabusement généralisés. Certes, il importe que la gestion du Trésor public soit serrée, et impitoyable la chasse aux fraudeurs. Cependant, la vigilance et la rigueur étatiques doivent rester dans les limites du bon sens et de l'équité. Or, à plusieurs reprises, ministres et grands gestionnaires laissent planer des doutes sur l'honnêteté de

l'ensemble des personnes contraintes de recourir à l'aide financière gouvernementale.

Il y des abus, évidemment, et il faut les réprimer sévèrement. Mais de là à laisser entendre qu'ils sont généralisés, ou que telle clientèle d'un service est constituée de fraudeurs virtuels, il y a une marge qu'il ne faut pas franchir. Préparées par des technocrates et répétées par des ministres oublieux des droits d'autrui et même de la présomption d'innocence, des estimations prématurées et percutantes incitent à des conclusions hâtives. Déjà démunis, les clients des maigres «largesses» de l'État se sentent alors doublement meurtris et humiliés, traités comme des parasites et des profiteurs.

M. Jacoby agace les ministres arrogants au plus haut point avec ses remontrances insistantes, d'un décembre à l'autre. Mais il ne fait que son devoir. Il faut l'écouter quand il les presse de mettre fin aux messages équivoques et ambigus qui discréditent la clientèle la plus vulnérable de l'État et les citoyens qui, dans le respect des règles établies, ont recours aux programmes publics. Les pires profiteurs du système ne sont pas toujours ceux que l'on pense et la masse de l'État frappe parfois à tort et à travers. Le respect et l'équité n'ont que faire de la mesquinerie et du mépris que plusieurs dirigeants publics affichent, encourageant ainsi les préjugés les plus tenaces à l'égard de nos concitoyens les plus fragiles, notamment les assistés sociaux.

Avec raison, le Protecteur du citoyen insiste sur des évidences, qu'il faut rappeler au moment où la «charité» des Fêtes s'estompée déjà. Dans ses inévitables coupures budgétaires, l'État doit toucher en dernier ressort seulement aux services directs à la population. Et celle-ci a le droit absolu d'être renseignée de manière adéquate. Les plus mal pris sont souvent, également, les moins bien renseignés. Au lieu de sabrer dans ces ressources indispensables, il faut au contraire les maintenir, les amplifier même, pour rejoindre les laissés-pour-compte.

Chaque année, le rapport de l'Ombudsman fait état d'iniquités persistantes à l'endroit de l'une ou l'autre clientèle gouvernementale. Cette année, les enquêtes spéciales de M. Jacoby ont mené à des interventions auprès de la Société de l'assurance automobile (SAAQ) et du ministère de la Justice. Les relations avec la première se sont envenimées au point que, comme sa loi le prévoit, le Protecteur du citoyen entend informer le Conseil des ministres des manquements de la SAAQ et faire rapport à l'Assemblée nationale. Auprès de la Justice, par contre, ses représentations répétées concernant les pensions alimentaires ont obtenu plus de succès. Le ministre Gil Rémillard a présenté et fait adopter le projet de loi 131 qui prévoit notamment de nouvelles modalités afin de faciliter la perception de ces pensions (dépôt au greffe des revenus d'un travailleur autonome, saisie de prestations versées par la Régie des rentes). Sera-ce suffisant pour remédier aux iniquités dénoncées par M. Jacoby? On verra à l'usage.

Délais déraisonnables, réclamations abusives, décisions arbitraires, illégales discutables ou déraisonnables, déficiences dans l'information fournie aux citoyens, ratés dans la mise en oeuvre de nouveaux programmes gouvernementaux, telles sont les désolantes têtes de chapitres du rapport. Accablant et déprimant? Certes. Ce qui ne signifie pas pour autant que tout est pourri et que la vigilance ne donne pas des résultats concluants, le temps et la persévérance aidant. Mais quand la «conscience» publique s'alarme, et le fait avec diligence, il faut l'écouter.

Au lieu de diluer les messages percutants de MM. Breton et Jacoby, le premier ministre désigné devrait prendre la résolution et, surtout, les moyens pour que plaintes, récriminations et doléances justifiées des citoyens soient corrigées comme il se doit.

LETTRES

Langue: la réalité humaine avant tout

Monsieur le rédacteur en chef, Le 18 décembre, vous avez publié une lettre de M. Jean Dorion, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, accompagnée de statistiques portant sur l'origine française, entière ou partielle, de personnes recensées en 1991.

Les guerres de chiffres ne m'intéressent pas; la réalité humaine me préoccupe beaucoup.

Il y a 666 985 personnes hors Québec qui utilisent principalement le français au foyer. Comme le dit M. Dorion, il faut les appuyer de toutes nos forces.

C'est ainsi que j'ai contribué d'importants efforts vers l'obtention de la gestion scolaire francophone là où elle n'est pas encore établie, ou la où (notamment en Ontario) elle est largement déficiente.

Aussi, je fais la promotion du développement de centres scolaires communautaires, qui constituent des ressources focalisantes de grande valeur pour les communautés francophones de taille relativement restreinte.

Je viens d'annoncer que j'entreprendrai incessamment la vérification de tous les points de service au Canada qui sont chargés de fonctionner dans les deux langues.

En février, conjointement avec la Fédération des communautés fran-

cophones et acadiennes du Canada, le Commissariat aux langues officielles tiendra un colloque sur l'exogamie, afin d'examiner de façon constructive les problèmes posés par les mariages mixtes.

Nous devons pleurer les générations perdues; mais faute de pouvoir les ressusciter, ou refranchiser des gens qui se sont éloignés de leurs origines françaises, nous pouvons à tout le moins assurer aux francophones d'aujourd'hui les ressources dont ils ont besoin, et chercher à conserver au sein de la francophonie canadienne les 311 064 personnes additionnelles qui ont répondu en 1991 que le français est bel et bien leur langue maternelle, mais qu'elles utilisent principalement une autre langue au foyer.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Victor C. Goldbloom
Ottawa, le 21 décembre 1993

Merci

François Bourassa s.j.

Le travail souvent obscur des éducateurs a pourtant des répercussions inestimables sur la vie de leurs élèves. Nous pouvons tous en témoigner. J'en suis sûr. Et même accrocher des noms bien précis aux moments marquants de notre formation. Quand j'entrepris mon cours classique au collège des Pères jésuites de Saint-Boni-

face, en 1937, j'étais loin de me douter que le jeune Régent François Bourassa, qui me sauva littéralement des eaux aux éléments latins, avait des antécédents aussi glorieux. Appelé à prendre la relève de notre titulaire, à deux mois de la fin de l'année scolaire, il nous épargna la catastrophe de doubler notre année. Avec son regard perçant, sa démarche d'athlète et sa ferme personnalité, ce fils du grand Henri Bourassa et petit-fils de Louis Joseph Papineau fit de nous des apprenants en nous communiquant le goût du savoir, des connaissances. Professeur émérite de théologie en maintes institutions et, en particulier, à l'Université grégorienne de Rome, le père François Bourassa fut l'un de ces grands éducateurs dont on ne peut se souvenir qu'avec une vive gratitude. Qu'il repose en paix.

Henri Bergeron
Outremont, le 21 décembre 1993

La femme? Laquelle?

Dans un texte intitulé «La violence faite aux hommes», paru dans la section Idées du DEVOIR du 21 décembre dernier, Solange Bolduc discours sur l'homme et la femme. Il se serait intéressant que Mme Bolduc fournisse les noms des deux personnes auxquelles elle fait ainsi référence: cela nous aiderait à saisir la perspective qui sous-tend son raisonnement.

Christiane Monarque Dupuy

DISCUSSIONS DE PAIX EN BOSNIE



OPINION

Une expérience de lutte contre la violence faite aux vieux

HUBERT DE RAVINEL
ÉCRIVAIN

Madame Lambert n'en peut plus: Depuis 29 ans elle vit aux côtés d'un mari violent qui, sans nécessairement porter la main sur elle, a fini par lui rendre la vie impossible. Mille petites humiliations quotidiennes, mille silences meurtriers ont eu raison de la patience de cette femme qui a fini non seulement par se détacher de son conjoint mais par ne plus avoir aucune envie de se soucier de ce qui pourra bien lui arriver quand elle l'aura quitté.

À 71 ans, elle vient en effet de prendre la première décision importante de ces 29 dernières années. Elle va quitter le domicile conjugal. Par un petit matin pluvieux d'octobre, discrètement, sans bruit, profitant de l'absence d'un conjoint assoiffé qui se proposait sans doute de renouveler sa provision de bière, Madame Lambert s'est en allée avec sa valise et son parapluie. Elle est la première surprise de ce qui lui arrive. Elle qui avait toujours peur que son mari la quitte pour un autre, ce dont il la menait quand son linge n'était pas entreposé à son goût ou quand ses repas n'étaient pas prêts à l'heure.

Mais Madame Lambert n'en peut plus, elle ne se pose pas de questions: il y va de sa survie, elle agit par réflexe, un peu comme un combattant qui se sauve sous la mitraille pour se pelotonner derrière un mur. Rien ne peut être pire pour elle que d'attendre une fois de plus la prochaine crise, la prochaine humiliation.

Elles se comptent par dizaines de milliers les personnes âgées qui, comme Madame Lambert, sont victimes d'abus et de violence à des degrés divers. Depuis la simple exploitation financière jusqu'aux sévices

corporels, en passant par le chantage affectif ou l'abandon pur et simple.

Cette violence est d'autant plus hideuse que les victimes hésiteront toujours à s'en prendre à leurs agresseurs. Elles ne poursuivront jamais leurs enfants qui les exploitent, de peur de voir se défaire les liens familiaux, ultime richesse dont elles disposent. Elles endureront, des années durant, un conjoint violent sinon la seule alternative sera la solitude ou l'abandon. Le plus difficile pour elles sera de se décider à partir, d'accepter l'insécurité et le qu'en dira-t-on, d'assumer l'humiliation, de faire maintenant partie des «cas d'abus ou de violence».

Une oasis de paix

Face à ces situations, les aînés ont fini par s'organiser: nombreux sont les regroupements, les clubs, les groupes communautaires qui se sont donnés comme mission de prendre à bras le corps le fleau de la violence. C'est dans ce contexte qu'en juin 1992, naissait la Maison Jeanne-Simard, aujourd'hui encore, la première maison d'hébergement temporaire au Québec et même au Canada, accueillant des personnes âgées victimes d'abus et de violence, des personnes qui n'en pouvaient plus de voir quotidiennement bafoües, moralement et souvent physiquement.

La Maison Jeanne-Simard, c'est l'aboutissement d'un long cheminement. Celui de Johanne Cottenoir, une femme généreuse et déterminée dont le rêve a toujours été de pouvoir accueillir des personnes âgées souffrant de solitude.

Depuis maintenant 16 mois, elle réalise ce rêve: neuf personnes qui, récemment encore vivaient dans la crainte et les souffrances, retrouvent à la Maison Jeanne Simard un climat chaleureux, reprennent confiance en elles et y puisent les forces nécessaires pour éventuellement repartir

dans l'existence.

La Maison Jeanne-Simard est située quelque part dans l'Est de Montréal, au coeur du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Il s'agit d'une grande maison privée, accueillante et chaleureuse, ornée de boiseries anciennes, de vitraux lumineux.

Autour de la responsable, plusieurs personnes-ressources sont présentes 24 heures par jour. Une psychothérapeute attachée à la maison aide les résidents à y voir plus clair en elles. Très régulièrement, une équipe multidisciplinaire composée d'une infirmière, d'un avocat, de travailleurs sociaux et d'un psychologue, se réunit pour prendre connaissance des situations et donne son avis sur la manière dont elles devraient être traitées. C'est très important pour l'équipe de se sentir ainsi supportée dans son action par des personnes de l'extérieur qui connaissent bien la question mais bénéficient d'un certain recul par rapport à l'action quotidienne.

Un des premiers problèmes qu'il faut affronter, c'est, on s'en doute bien, celui du financement. Les responsables du ministère de la santé et des services sociaux sont au courant des besoins de cette maison, ils permettent une aide financière mais celle-ci se fait attendre. Il faut donc partir à la recherche de bailleurs de fonds, et cela sans subvention de départ...! Qu'à cela ne tienne. Johanne remue mer et monde pour obtenir de l'aide.

La Maison Jeanne-Simard organise actuellement sa première campagne de souscription. L'aide du public lui est essentielle mais ce qui lui est également très précieux, c'est le sentiment de ne pas être isolée dans sa lutte contre la violence, de se sentir moralement soutenue par ceux et celles qui ont à coeur de lutter contre un des pires fleaux de notre époque: la violence faite aux vieux.

À PROPOS

... du succès asiatique

Selon une étude de la BM publiée le 29 novembre, les performances des économies à forte croissance de l'Asie de l'Est sont dues aux politiques gouvernementales qui ont permis de créer un environnement propice au développement, et d'investir dans la santé et l'éducation. Ce rapport remet donc en question la thèse selon laquelle la réussite économique d'un pays dépend du choix stratégique de ses industries.

Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes:

■ La participation active ou plus exactement la plus grande efficacité des gouvernements est l'une des clés du

succès de l'Asie de l'Est.

■ L'intervention de l'État est plus marquée dans les nouveaux pays industriels de la première génération (Corée du Sud, Singapour, Hong Kong et Taiwan, Chine) que dans ceux de la deuxième (Indonésie, Malaisie et Thaïlande).

■ Le fait de miser sur certaines industries a parfois donné d'excellents résultats mais en général, le bilan a été désastreux.

■ Les États n'ont pas hésité à abandonner les politiques jugées infructueuses ou dépassées.

Banque Mondiale, déc. 93

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Fiscalité municipale

Les municipalités sont-elles devenues les machines à sous du gouvernement québécois?

FRANÇOIS GHALI

CONSEILLER MUNICIPAL
À SAINT-LAURENT

La constitution ne reconnaît pas aux municipalités le statut de palier de gouvernement au même titre que le gouvernement fédéral ou celui des provinces et c'est bien dommage. Les corporations municipales sont plutôt des «créatures» des provinces lesquelles sont seules à déterminer leurs pouvoirs de taxation et les services qu'elles peuvent ou doivent rendre à la population. Comme on le verra, cette subordination explique dans une large mesure l'attitude condescendante de Québec dans ses rapports avec les municipalités ainsi que les nombreux contrôles qu'il aime exercer sur elles par le biais de son ministère et de ses organismes.

D'ailleurs, on assiste depuis quelque temps à un délégitimation des responsabilités provinciales vers les municipalités sans qu'il y ait, pour le contribuable, un allègement fiscal équivalent qui permette aux nouveaux responsables d'exercer adéquatement leurs nouveaux rôles.

Par exemple, il n'y a pas encore très longtemps, Québec a unilatéralement transféré aux municipalités la responsabilité de nombreuses routes et ponts que le ministère des Transports avait négligé depuis très longtemps. De plus, Québec a décidé de faire payer les municipalités rurales pour les services de la Sûreté du Québec qui patrouillait ces territoires. Enfin, de nombreux organismes d'aide sociale ou communautaire qui vivaient des largesses des gouvernements se sont retrouvés soudainement sans aide aucune malgré l'importance de leur contribution au bien-être des populations qu'ils desservaient.

Avec ce pelletage de responsabilités, nous pouvons nous demander si les municipalités ne sont pas devenues les agences de recouvrement du gouvernement du Québec ou des machines à sous pour financer des services que Québec ne veut plus payer? Poser la question, c'est y répondre. Car la délégation de responsabilités est en réalité une délégation de «factures» qu'on nous demande de refiler au même «pauvre» contribuable que Québec continue de taxer lourdement. Mais la contestation récente de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels vient rappeler à tous que le contribuable en a marre.

Dans ce contexte, il est illusoire de parler d'autonomie locale puisqu'une ville et ses citoyens ne peuvent plus décider de définir les services pour lesquels ils sont prêts à payer.

Des réformes; quelles réformes?

Même si la loi interdit aux municipalités de faire des déficits, il ne faut pas croire qu'il n'y a pas de problèmes en ce qui concerne les finances municipales. Et si les réformes amorcées depuis quelques années ont été marquées par l'improvisation, elles ont surtout aggravé le problème de la fiscalité municipale et aliéné la population envers ses administrateurs politiques. Dans les faits, sous le couvert d'une certaine réforme, Québec a toujours cherché à s'accaparer des sources de revenus les plus rentables en échange de promesses qu'il n'a presque jamais tenues.

En bout de compte, le propriétaire d'un immeuble a certes raison de se demander si le régime fiscal municipi-

pal est encore équitable pour l'ensemble des contribuables. Ce qui est clair, c'est qu'il doit payer ses taxes sinon l'immeuble sera vendu à la suite de la publication d'un avis dans un journal et malgré nos chartes des droits, sans jugement préalable.

C'est en 1979 que le Parti québécois procédait à la réforme de la fiscalité municipale. Le gouvernement voulait ainsi rendre les municipalités plus autonomes face à leurs responsabilités de l'époque. Les principes qui présidaient à cette réforme étaient: l'équité fiscale (une taxation selon le bénéfice reçu); l'intégrité de l'assiette fiscale (réduction des exemptions de taxes); la neutralité (éviter de favoriser un groupe de contribuables).

Afin d'atteindre ces objectifs, les municipalités renonçaient aux programmes de subventions inconditionnelles, à leur part de la taxe de vente et de la taxe sur les repas et l'hôtellerie (pour Montréal, Laval et Québec), à la surtaxe sur les immeubles de plus de 100 000\$ sur le territoire de la CUM et à différentes autres taxes (sur les locataires, sur les étudiants, sur les lits d'hôpitaux).

En contrepartie, le gouvernement promettait aux municipalités qu'elles occuperaient seules le champ de l'impôt foncier. Or, cette réforme, entrée en vigueur en janvier 1980, en accordant plus de revenus aux municipalités en raison du transfert de l'impôt foncier scolaire normalisé et du réaménagement de la taxe d'affaires, créa l'illusion d'un gain pour le monde municipal. Elle a, par la suite, occasionné de nouvelles situations de crise.

Une vision à court terme

À mon avis, les municipalités ont commis une erreur grave en acceptant de réduire leurs sources de revenus au seul champ de l'impôt foncier.

En voulant se réserver l'impôt foncier, les municipalités se trouvent à la merci du marché immobilier. Cela peut être intéressant en période inflationniste, mais lorsque survient une récession, il y a un risque d'effondrement des valeurs foncières et une diminution des revenus municipaux. De plus, il est illusoire de penser que les municipalités sont plus autonomes depuis la réforme lorsque l'on connaît les différents contrôles administratifs exercés par le MAM et la Commission municipale du Québec. Enfin, les municipalités n'ont jamais eu l'exclusivité de la taxe foncière puisque les commissions scolaires ont conservé le droit d'imposer une taxe de 25 cents par 100\$ d'évaluation uniformisée et ce plafond a encore été augmenté à 35 cents en 1990.

Plusieurs municipalités ont cru qu'en favorisant le développement domiciliaire, elles allaient élargir leur assiette fiscale et profiteraient davantage d'une fiscalité qui repose sur la taxe foncière. Or, des études récentes confirment que ce développement n'est pas toujours rentable; l'examen de la dette accumulée par certaines villes de banlieue nous en fournit une autre preuve. Bref, avant la réforme, les municipalités ont réclamé une diversification de leurs sources de revenus et ont dénoncé les injustices créées par les méthodes d'évaluation aux propriétaires de maisons unifamiliales. Loin de défendre leurs justes points, elles ont accepté une réforme à court terme qui ne répond pas à ces préoccupations et qui devait malheureusement accentuer leur dépendance.

Cinquante modifications à la réforme

La réforme est devenue une réforme permanente comme le démontre la cinquantaine de lois qui, depuis 1980, sont venues modifier la Loi sur la fiscalité municipale.

Puis, en 1989, Québec décida qu'à l'avenir le rôle annuel d'évaluation serait triennal et sa valeur fixée 18 mois avant son entrée en vigueur. Les municipalités avaient



PHOTO ARCHIVES

De simples machines à sous, serait-ce ce que sont devenues les municipalités pour l'État québécois?

également la possibilité, en adoptant ce rôle, d'étaler l'augmentation de la valeur d'un immeuble sur trois ans.

Un tel rôle triennal peut plaire aux contribuables en période d'inflation et de spéculation. Toutefois, en période de récession et de stagnation du marché immobilier, ce rôle risque de ne pas représenter la véritable valeur des immeubles et d'apparaître injuste aux yeux du contribuable.

Puisque c'est la situation que nous vivons actuellement et que les municipalités devront bientôt adopter un nouveau rôle, d'aucuns ont suggéré de «geler» la valeur des rôles présentement en vigueur. Cette proposition cherchait à contenir la frustration des contribuables qui se sont exprimés, en partie, par les dizaines de milliers de plaintes portées devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec. Incidemment, pour contenir la rage des contribuables ou pour en profiter, Québec a décidé en décembre 1992 que le Bureau ne rembourserait plus les frais pour porter plainte et que ceux-ci seraient augmentés le 1er janvier 1994...

La «Réforme Ryan» entrée en vigueur en 1992 n'a rien fait pour corriger les injustices de base de notre régime fiscal. Le but de cette dernière réforme était de refiler une facture de quelques centaines de millions de dollars aux municipalités afin de permettre au gouvernement de sauver sa cote de crédit.

À cette occasion, les municipalités ont aussi perdu quelques dizaines de millions de dollars avec l'abolition de la taxe d'amusement. Les taux de la «taxe de bienvenue» (les droits de mutation immobilière) furent doublés et cette taxe devait être imposée non plus sur le montant inscrit au contrat de vente mais plutôt sur la valeur qui apparaît au rôle même si cette valeur ne reflète pas la véritable valeur de l'immeuble. Enfin, la taxe d'affaires pouvait être remplacée par une surtaxe sur la valeur des immeubles non résidentiels que les propriétaires devaient payer même si leurs locaux n'étaient pas loués. Est-ce vraiment le partage plus équitable des responsabilités annoncé par Claude Ryan?

La Commission royale d'enquête sur la fiscalité (Rapport Bélanger) écrivait en 1965: «La fiscalité municipale n'a pas toujours été pensée de façon systématique au Québec. Des modifications ont bien été apportées aux pouvoirs fiscaux des municipalités pour répondre à des problèmes spécifiques, sans remettre cependant en question l'ensemble du régime fiscal.» (p. 358). Presque trente ans plus tard, nous pensons qu'il est temps de revoir de façon globale le régime fiscal municipal et cesser d'apporter des «semblants» de solution aux injustices les plus criantes de la fiscalité municipale. Car les municipalités n'ont pas été créées pour devenir le Casino du Trésor québécois.

La solution du travail partagé

Avec le temps partagé, des travailleurs auront moins à courir au quotidien et feront l'expérience d'une qualité de vie plus grande

PIERRE-PAUL
MORISSETTE
DENIS BRETON
GROUPE «PARTAGE-
TRAVAIL», QUÉBEC

Un courant d'opinion prend figure de courant d'air, depuis l'Europe bien avant chez nous, et maintenant ici. Il alimente un débat qui ne fait que s'amplifier, autour de la réorganisation du travail: le Forum pour l'emploi creuse la question depuis un certain temps, la CEQ et la FTQ viennent de signer une entente qu'on dit historique avec le gouvernement...

À la fonction publique québécoise, l'épineux problème du personnel mis en disponibilité accélère le remue-ménage de l'organisation: le questionnement autour de l'embauche de ressources nouvelles et même celui sur le maintien en poste du personnel occasionnel sont déjà dépassés. Le ministère du Conseil exécutif vient de tenir un comité sur le partage du temps de travail: semaine de travail réduite? encouragement au congé sabbatique? rien n'est exclu a priori.

À mesure que s'élargit le débat, la vision sur les formules s'enrichit, et même on pourrait dire, s'humanise. On vise le volontariat. On pense à favoriser la retraite progressive, mais aussi à tirer profit de l'expertise des seniors. Le temps libéré pourrait être consacré à la formation continue. Des entreprises comme Bell laissent entendre qu'elles pourraient conserver jusqu'à 25% de son salaire à un employé qui prendrait un congé pour s'impliquer dans un organisme sans but lucratif.

Le débat mûrit aussi au plan stratégique. On veut des solutions qui ne soient pas que généreuses. On avance que certains secteurs se prêteraient mieux que d'autres au partage du temps. Sur le fond, on cherche des solutions où serait partagé non pas l'appauvrissement mais la riches-

se collective. Un article de Jean-Robert Sansfaçon, dans LE DEVOIR, du 26 octobre dernier, commente les enjeux de cet ordre.

Nous-mêmes, les auteurs de ces lignes, vivons au sein de la fonction publique québécoise la réalité du temps partagé, et nous travaillons avec nos gestionnaires à le convertir en temps partagé. L'un de nous, professionnel, travaille à quatre jours/semaine, avec une réduction de salaire en proportion; son congé du lundi le rend plus disponible à s'impliquer dans un projet familial d'accueil. L'autre de nous deux est gestionnaire. Désireux de se rendre disponible à parrainer des jeunes vers l'emploi, il s'appuie à prendre un congé de six mois à traitement différé. La portion de salaire libéré pourrait permettre de prolonger le contrat d'un collègue occasionnel ou d'embaucher une personne pour la durée d'un projet ponctuel. Le transfert du temps libéré pose problème; il se heurte à des normes et, surtout, à des pratiques de gestion qui n'ont pas été pensées pour ces nouvelles situations.

Nous avons formé avec d'autres collègues un groupe de réflexion qui vise à susciter au sein de la fonction publique un programme de temps partagé, sur une base volontaire. Ce programme viendrait non pas alimenter une caisse de compressions budgétaires, mais fournir de l'emploi neuf, ou à tout le moins protéger des emplois menacés. Il s'agit pour notre groupe d'un geste de solidarité en même temps que de la recherche d'une plus grande qualité de vie.

L'enjeu du temps partagé apparaît à un moment où tous les acteurs sociaux, entreprises comme syndicats, sentent l'urgence de réorganiser le travail, sans pour autant voir la façon d'y arriver. Il se pourrait bien que la révolte des jeunes, grandissante elle aussi, ne nous laisse pas le temps de figurer nos formules. Nous n'avons pas le choix: le temps presse d'expérimenter des approches, même in-

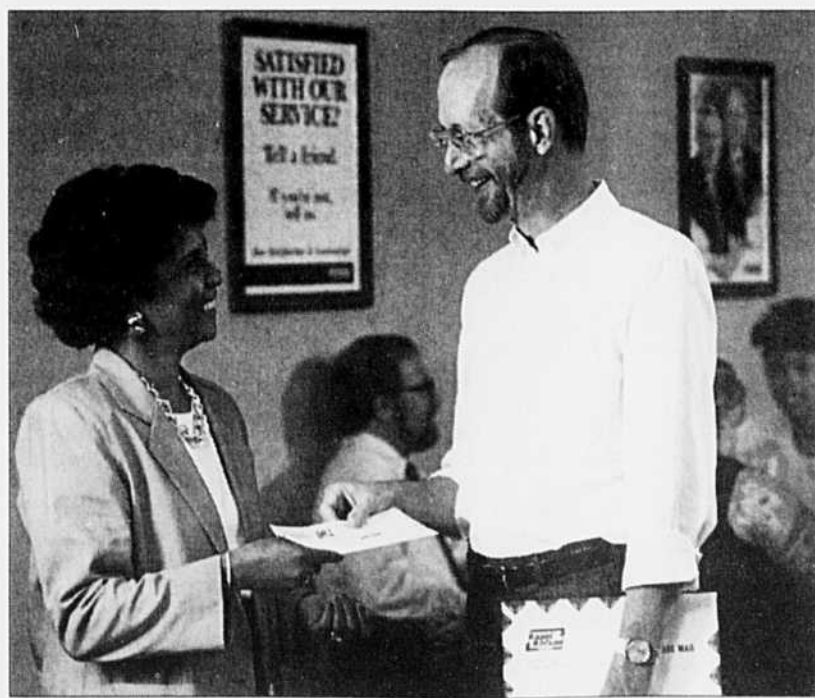


PHOTO ARCHIVES

Nous n'allons pas échapper à la nécessité de trouver des formes quelconques de solidarité; le travailleur, l'entreprise, l'État ont chacun une grosse part à jouer si nous voulons sortir de cette crise.

certaines. La panacée sera pour plus tard... Et surtout, le temps presse de lancer aux jeunes, aux exclus de plus en plus nombreux de l'emploi, ce qu'on pourrait appeler «des signaux sociaux d'espoir».

Le courage de dire certaines vérités

La question n'est pas d'abord de trouver la bonne formule. Elle est d'avoir le courage de mettre sur la table certaines vérités: non le plein emploi ne va pas revenir de sitôt; il est peut-être même révolu. Non la croissance économique et les progrès technologiques laissés à eux-mêmes ne vont pas fabriquer des emplois; au contraire, c'est dans leur logique d'en supprimer. Oui le chômage, à chaque personne qui le subit et s'y dévitalise, est un scandale. Oui, le développement économique

est un objectif primordial, oui la productivité est un point d'appui indispensable si nous voulons régénérer l'emploi, surtout avec la concurrence internationale et le libre-échange — mais le souci des exclus est un objectif tout aussi impérieux, sinon nous allons briser d'une main ce que nous avons gagné de l'autre. Non nous n'allons pas échapper à la nécessité de trouver des formes quelconques de solidarité; le travailleur, l'entreprise, l'État ont chacun sa grosse part à jouer si nous voulons sortir de cette crise.

Nous faisons mention de l'article de Jean-Robert Sansfaçon. Celui-ci a raison d'insister sur la nécessité d'innover, également d'être critique face aux formules magiques ou qui serviraient simplement à nous donner bonne conscience. Toutefois, son article a des

relents de caution sans condition de l'économie libérale: face à celle-ci, trop de gens ont déjà commencé à baisser les bras.

Une solution d'étape

Le partage du travail peut être vu comme une solution d'étape, avec d'autres, qui nous aide à digérer les changements obligés. Il faudra continuer de combattre le travail au noir, de valoriser l'entrepreneuriat, etc. Pendant ce temps, le débat social qui s'élargit va forcément questionner les valeurs confortables qui ont servi d'étalon à notre génération, actuellement au volant de notre société. L'enjeu: des mentalités à faire bouger.

Avec le temps partagé, des travailleurs auront moins à courir au quotidien et feront l'expérience d'une qualité de vie plus grande. D'autres, avec un revenu aminci, auront l'occasion de remettre en question leurs vrais besoins, se découvriront des ressources d'imagination qu'ils ne soupçonnaient pas. Des gestionnaires s'apercevront que leur gestion ne s'en porte pas plus mal. Et nos gouvernements auront l'occasion d'explorer comment opérer sans cassure les transferts de sommes gigantesques consacrées jusqu'ici à l'assurance-chômage et à l'aide sociale, comme ils ont entrepris de le faire avec le désarment.

Nous entrons dans une période qui va multiplier les laboratoires: c'est déstabilisant, et ça peut être aussi passionnant, si on ne perd pas de vue que le seul progrès qui vaille est celui fait en fonction de l'humain. Les acteurs sociaux sont tous dans une phase d'incertitude. Dans une période pareille, l'option solidarité ne peut être que gagnante à long terme, quelles que soient les formules mises à l'essai. Pour le reste, nous sommes de ceux qui croient qu'à se mouiller d'abord soi-même, on risque de ne pas être trop loin des solutions.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paire, Diane Precourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veau; à l'Information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (Littres)/Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Levesque, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Levesque, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'Information politique: Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et editorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'Information sportive: Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Duches (commiss), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Bari (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paire (directeur); Manon Scott, Serge LaPlante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA DIRECTION ARTISTIQUE Lucie Lacava. LA PUBLICITÉ Lucie Pilonneau (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires); Micheline Turgeon (maquettiste); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Lafleur (réceptionniste). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Legare, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjointe à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice); Monique Corbeil (éditorialiste), Nathalie Thibet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production); Johanne Brunet, Danielle Cantara, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon, Christiane Vailland. LES ANNONCES CLASSEES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland. CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président), FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président et directeur général), Raymonde Guay (responsable du financement privé).

ACTUALITÉS

OTTAWA Caractère particulier

SUITE DE LA PAGE 1

rafales de mitrailleuse ont été tirées autour d'eux, à leurs pieds et au-dessus de leur tête. Les informations faisant état d'un simulacre d'exécution des onze militaires canadiens par un peloton de miliciens serbes ne sont pas exactement reprises par le colonel Moore, qui précise toutefois que les soldats canadiens ont reçu des menaces de mort.

L'incident, rapporté en premier lieu par le *New York Times* dans son édition d'hier, s'est produit mercredi dernier à un poste de contrôle combiné des Nations unies et des forces serbes à Visoko, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Sarajevo, où est établi le quartier général du 12^{ème} régiment blindé du Canada. Les 780 membres de cette unité de la 5^{ème} brigade mécanisée de Valcartier font partie de la Force de protection des Nations unies déployée en Bosnie pour escorter les convois humanitaires.

Après qu'un militaire serbe eut été atteint à l'abdomen par un tireur embusqué, et après que les militaires canadiens eurent fourni les premiers soins, les forces serbes ont lancé une fusillade en représailles contre les positions des forces musulmanes. Trente minutes plus tard, et alors que la nuit commençait à tomber, des miliciens serbes

ont pénétré dans le poste d'observation des Nations unies et expulsé «à la pointe de leurs armes chargées», les quatre soldats canadiens présents. Puis ils ont capturé de la même façon les autres militaires canadiens occupant le bivouac fortifié à proximité. Ce n'est qu'environ une heure plus tard, et sur l'intervention d'un officier serbe que les militaires canadiens ont été libérés.

Les onze militaires canadiens sont sortis indemnes de cette «pénible expérience» considérée comme un «incident isolé, non prémédité et initié sous le coup de la colère par certains Serbes en état d'ivresse», précise un communiqué du bataillon canadien. A Sarajevo, un porte-parole de la Force de protection des Nations unies, le commandant Idesbald van Biesbroeck a qualifié l'incident de «mineur».

Les faits ont cependant été rapportés au quartier général de la Force de protection de l'ONU, tout comme une quinzaine d'autres incidents relatifs à la sécurité des Casques bleus en Bosnie survenus ce jour-là. Le secrétaire général de la Force de protection de l'ONU en Bosnie a envoyé un message de protestation à l'armée serbe de Bosnie.

L'incident revêt quand même un caractère particulier, puisqu'il s'est produit à un poste de contrôle combiné — des Nations unies et des forces serbes

—, aménagement unique dans l'ex-Yougoslavie en guerre. Deux postes de contrôle ont été établis aux deux extrémités d'un pont sur une rivière qui traverse la route reliant Visoko à Sarajevo et qui sert de ligne de démarcation entre les forces musulmanes de Visoko au nord et les forces serbes au sud. Au sud, les Casques bleus canadiens, occupent un poste, alors que les forces serbes occupent l'autre. «Du côté nord du pont, les forces musulmanes n'ont pas encore répondu à l'invitation de la force de protection de l'ONU», explique-t-on dans le communiqué du bataillon canadien.

À la suite de l'incident de mercredi dernier, des ajustements à l'aménagement des postes de contrôle à cet endroit seront effectués, dans le souci de «réévaluer les modalités de sécurité pour protéger nos gars», a expliqué le lieutenant colonel Moore. Pour l'heure, le poste de contrôle au sud du pont reste fermé. Les militaires canadiens ont regagné leur camp à Visoko.

Le lieutenant colonel David Moore a félicité ses hommes et il a tenu à souligner «le courage et le sang-froid du sergent J. Beaulieu, chef de section, qui était du nombre des soldats retenus», et qui «a réussi à garder le contrôle de jeunes gens effrayés. Cela a contribué à diminuer la tension et a permis que cette histoire se termine sans effusion de sang».

VIE Urgence

SUITE DE LA PAGE 1

cours d'eau pourrait «modifier la chaîne alimentaire et engendrer des effets beaucoup plus importants que prévu: nous pourrions assister à des changements majeurs dans les populations de poissons. Cet effet de grâchette, si l'on peut dire, peut déclencher, par amplification, des mutations beaucoup plus importantes que sa cause directe. Nous ignorons où ces effets peuvent s'arrêter, ce qui est peut-être le plus inquiétant», précise le Dr Baley.

Selon ce dernier, les rayons UV-B pourraient, en agissant sur des maillons vulnérables, modifier l'équilibre des grands plans d'eau du Canada, comme les Grands Lacs ou les océans, et provoquer la disparition d'espèces recherchées par les humains, diminuer fortement certaines populations ou les faire disparaître dans les régions aux limites des aires de distribution.

Les UV-B peuvent aussi altérer la croissance des végétaux terrestres, comme l'ont démontré les expériences de A. H. Teramura, un chercheur new-yorkais, qui a exposé pendant trois ans de petites plantes à un rayonnement accru. Rien ne s'est produit pendant deux ans. Mais ce fut l'hécatombe l'année suivante. Un seuil critique venait d'être atteint au niveau cellulaire, ce qui explique qu'il fut impossible de voir venir le problème.

L'expérience de l'équipe Bothwell dans la rivière Thompson était différente. Au lieu d'augmenter le rayonnement ultraviolet, on l'a réduit dans des proportions de 50 à 100% pour obtenir un modèle de réactions. Des panneaux de styromousse ont été placés dans le fond de la Thompson, une rivière non polluée. Certains ont été recouverts de filtres contre les UV-B.

Rapidement, les algues se sont installées sur les panneaux mais la croissance a été plus forte sur les panneaux protégés contre les UV-B. Un phénomène imprévu s'est alors produit. Les panneaux protégés, sur lesquels proliféraient les algues de la famille des diatomées, se sont soudainement nettoyés au point de devenir plus dégarnis d'algues, à long terme, que les panneaux exposés aux rayons solaires.

Les chercheurs ont alors découvert que les algues microscopiques, qui proliféraient sous les filtres solaires, avaient été mangées par des chironomidés, un groupe d'insectes qui vivent des algues, comme les vaches des pâturages. Il est alors apparu aux chercheurs que ces insectes, véritable interface biologique entre le règne végétal et animal et eux-mêmes proie d'espèces supé-

rieures, n'arrivent plus à se reproduire, ou presque, aux niveaux atteints par les UV-B depuis quelques années.

Les prochaines expériences de l'équipe Thompson vont tenter, avec des filtres moins forts, de réduire le rayonnement des UV-B de 20 à 30% pour reproduire, en somme, le rayonnement ultraviolet qui existait au-dessus du Canada... il y a dix ans!

Ces expériences, explique M. Baley, sont d'autant plus urgentes que le rayonnement des UV-B doit en principe culminer vers 2005 si la fabrication, la vente et la distribution de chlorofluorocarbones cesse en 1996. Les molécules de CFC, toujours présentes dans les climatiseurs de la nouvelle génération quoique en concentration moindre, vont détruire par catalyse des molécules d'ozone dans la haute atmosphère pendant presque un siècle.

On pense que la couche d'ozone, qui agit comme un puissant filtre contre les UV-B, se régénérera alors progressivement d'ici 50 à 100 ans.

Les effets biologiques des ultraviolets varient selon la longueur de l'onde, mesurée en nanomètres. Ainsi, le rayonnement global des UV-A augmenté d'environ 2% par été au-dessus de Toronto depuis 1989. Mais les rayons de moins de 300 nanomètres, soit les UV de type B — les plus dangereux car ils peuvent annihiler les défenses des cellules — ont augmenté de 7% par an en été et de 35% en hiver.

Jusqu'ici, les gouvernements ont surtout lié l'augmentation des UV-B aux risques de cancer de la peau, d'ailleurs en forte hausse.

«Nous ne savons pas, explique M. Baley, quelles sont les conséquences d'une hausse importante des UV-B sur les espèces vivantes. Des expériences menées à l'université Mc-

Masters nous montrent que les UV-B augmentent fortement la toxicité de certains produits chimiques présents dans l'eau par voie de photosynthèse, ce qui nous sort des modèles prédictifs linéaires où tant de rayons tuent telle quantité d'individus. D'autre part, nous savons que les cellules peuvent se défendre contre les UV-B. C'est le cas de la plupart des espèces sous les tropiques mais une telle adaptation a pris des millénaires et nos espèces n'auront que quelques années à s'adapter avant que leur seuil de résistance ne soit atteint (...) Pour les UV-B, un phénomène qui frappera d'ici une décennie, il n'y a pas véritablement de reconnaissance scientifique du fait que nous pourrions être en présence d'un véritable cauchemar biologique.»

BIODIVERSITÉ Réservoir irremplaçable

SUITE DE LA PAGE 1

offre une garantie minimale — sous forme de royalties — pour que cette privatisation du vivant ne se fasse pas à leur détriment.

A tous les pays, enfin, il confère «le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement». Reste à préciser les modalités d'application de ce traité de principe vague et peu contraignant, autour duquel gravitent des enjeux économiques et géopolitiques considérables. Telle sera la tâche principale des Etats parties de cette convention sur la biodiversité, dont la première conférence mondiale devrait se tenir du 28 novembre au 9 décembre 1994.

Tâche ardue, démesurée même, et pourtant on ne peut plus urgente. Car si tout ou presque reste dans ce domaine à inventer, le constat, lui, est on ne peut plus clair.

Soumis au rythme effréné de l'urbanisation, de la pollution ou de la déforestation, le nombre d'espèces qui

peuplent la planète ne cesse de diminuer. Un état de fait qui ne date pas d'hier — Lamarck ne soulignait-il pas, dès 1820, que l'homme, «en détruisant partout les grands végétaux (...) pour des objets qui satisfont son avidité du moment, amène rapidement à la stérilité de ce sol qu'il habite?» —, mais qui prend, en cette fin de siècle, des proportions inquiétantes. La majeure partie des 1,4 million d'espèces décrites à ce jour (360 000 plantes et micro-organismes, 990 000 invertébrés, 45 000 vertébrés), dont plus de la moitié vivent dans les forêts tropicales humides, sont en effet aujourd'hui en voie d'appauvrissement ou de disparition, à une vitesse estimée 1000 à 10 000 fois supérieure à celle des grandes périodes géologiques d'extinction.

Les raisons de cette érosion accélérée? Au Sud, elles ont pour nom pauvreté et surpopulation, au Nord, industrialisation et agriculture intensive. Que l'on ajoute à cela la mondialisation de l'économie, et le tour est joué. Si une dizaine de milliers de

plantes sont encore utilisées sur la planète, moins de 30 espèces végétales fournissent aujourd'hui, à elles seules, plus de 90% des denrées alimentaires de la population mondiale. Un appauvrissement des ressources naturelles auquel s'ajoute, au sein d'une même espèce, celui de la diversité génétique. Ainsi les vergers de France ne comptent-ils plus aujourd'hui qu'une dizaine de variétés de pommières... contre plus de 2000 au siècle précédent.

«Dix variétés de pommières, toutes de haut rendement, n'est-ce pas suffisant?», rétorqueront les optimistes. Faut-il, en d'autres termes, s'inquiéter de cette érosion biologique qu'orchestre depuis des décennies l'espèce humaine? Sans même aborder le débat philosophique, la réponse des spécialistes est sans équivoque. Pour reprendre les termes de Daniel Chevallier, ancien député (PS) des Hautes-Alpes et auteur d'un récent rapport parlementaire sur la biodiversité (*Le Monde* du 9 juin 1992), la nécessité de préserver au plus vite

«l'une des matières premières les plus précieuses de l'humanité» répond, avant tout, à des raisons pragmatiques, dont dépendent à terme «notre survie et celle de nos descendants».

Par sa diversité même, le vivant, en effet, constitue un réservoir irremplaçable pour nombre d'activités humaines. L'industrie l'utilise dans beaucoup de domaines, la médecine plus encore (plus de 40% des médicaments issus de l'industrie pharmaceutique moderne possèdent comme matière active une substance naturelle). Quant à l'alimentation de l'humanité, et quels que soient les progrès à venir de l'agronomie et des biotechnologies, elle continuera de dépendre, et pour longtemps encore, des ressources naturelles. A trop négliger ces dernières, la marge de manœuvre risque d'être bien mince si d'importants changements climatiques, redoutés par les spécialistes, imposent demain de promouvoir de nouvelles variétés végétales et animales.

CODE Héritiers mieux protégés

SUITE DE LA PAGE 1

Papa et maman, sachez que ce fiston-là fera son entrée dans le grand monde des mortels d'une toute autre manière que vous-mêmes ou vos aïeux.

Adieu curé, baptême et fla-fla, les premières cérémonies de la vie pourront garder leur caractère strictement religieux mais elles ne compteront plus pour faire de gamin un citoyen à part entière. Après des siècles de règne, l'Église cède donc le pas aux autorités civiles ou seront concentrées, dès le premier de l'An, toutes les archives de l'Etat civil. Bienvenue en l'ère de la laïcité tous azimuts.

Le droit de la famille a subi ses plus grandes réformes en 1980 et 1989, mais de nouvelles règles risquent de toucher monsieur, madame-tout-le-monde, du premier jour jusqu'à la dernière heure.

Entrer dans la vie

Dès l'hôpital, votre médecin devra constater par écrit la naissance de votre poupon. Ebaubis ou pas, vus, heureux parents, devrez remplir une déclaration de naissance et l'adresser dans les 30 jours à l'Etat civil pour que Sylvestre fasse officiellement son entrée dans la vie.

Plus qu'une simple formalité, la déclaration de naissance sera hautement importante. Surtout pour le père-conjoint de fait à l'endroit de qui il n'existe aucune présomption de paternité. Lettre à la poste, donc, dans les 30 jours pour devenir papa de plein droit. Auparavant, les parents disposaient de quatre mois pour enregistrer bébé à l'église, au palais de justice ou à l'hôtel de ville.

Pour le meilleur et pour le pire

Si vous décidez un jour de passer l'anneau au doigt de votre douce moitié et de convoler en justes noces, il faudra maintenant vérifier si le maître du culte qui scellera votre union est dûment habilité au mariage par le ministère de la Justice. Point de mariage prononcé par un vieil oncle missionnaire, à moins d'une permission spéciale. Et le célébrant aura maintenant l'entière responsabilité de faire parvenir à l'Etat civil la déclaration de mariage qui fera de vous des époux, pour le meilleur et pour le pire.

Parlant du pire... Fait nouveau, le Code élimine toute notion de prescription entre époux. Mariés, vous aurez maintenant toute la vie pour intenter une poursuite contre votre conjoint pour responsabilité civile, dommages corporels ou toute autre raison.

«Cette notion est totalement nouvelle. Avant, la prescription pour un recours en dommages était de 3 ans; maintenant les époux conservent le droit au recours pendant toute la durée de leur union», explique Me Marie-Christine Laberge, présidente de l'Association des avocats et avocates en droit de la famille.

Et si vous deviez un jour quitter votre douce moitié, la prescription commencera à courir entre les ex-époux le jour de la séparation.

Parents, la belle affaire!

Fiston Sylvestre se porte bien, la petite trio familial est aux anges mais le nouveau papa souhaite compléter son bonheur en adoptant la petite fille de sa conjointe, née d'un premier mariage. Sachez que l'adoption de l'enfant du premier conjoint est possible après trois ans de vie commune. Si le premier père y consent, bien sûr, et renonce à tous ses devoirs et obligations envers son en-

fant. Pension alimentaire, obligation de nourrir et d'éduquer et succession: tous ces volets de la paternité seront désormais du ressort du concubin qui adopte.

Sachez aussi que si la petite décidait un jour de retracer son père biologique, elle le pourra sans votre accord dès l'âge de 14 ans. A l'inverse, le premier papa déchu pourra aussi se mettre au trousses de sa fille, mais seulement si l'enfant a atteint la majorité et consent à ces retrouvailles.

A l'âge de l'adolescence, Sylvestre entrera lui aussi dans l'ère des droits individuels. A 14 ans bien sonnés, il devra être dûment consulté pour un changement de nom réclamé par ses parents, et il pourra s'y opposer. Fiston aura même droit de faire un testament.

L'autorité parentale même en cour

Changement majeur au nouveau Code: nouveaux parents, vous serez désormais les tuteurs légaux de vos enfants. Jusqu'ici, l'exercice des droits des enfants ne pouvait se faire sans la désignation d'un tuteur par la cour. Trêve de procédures judiciaires. Si votre fille arrive à la maison avec une jambe cassée et que vous souhaitez poursuivre la station de ski en responsabilité civile, vous le pourrez de plein droit. «C'est un des grands bienfaits de la réforme. Cela concorde avec l'autorité parentale qu'on reconnaît aux parents», note Me Marie-Christine Laberge.

La dernière heure

Comme le bonheur n'est pas éternel, il se pourrait qu'un divorce ou un décès vienne un jour troubler le long fleuve tranquille de votre vie. Si grand-père devait mourir avant le premier de l'An et que la succession ne soit pas réglée avant 1994, les règles du nouveau Code s'appliqueront. Vous, héritiers, devenez les liquidateurs de cette succession de plein droit, à moins que papi n'en ait décidé autrement dans son testament. Le liquidateur hérite de la lourde tâche d'inventorier les biens du défunt, d'identifier les legs, les successeurs, de recouvrer les créances et de payer les dettes. Innovation, le nouveau Code crée un régime unique où les héritiers ne sont tenus responsables des dettes que jusqu'à concurrence du montant dont ils héritent.

«Cela protège mieux les héritiers. Ce n'est que dans des cas d'exception qu'un héritier pourra être tenu responsable de certaines dettes», explique Me Laberge.

Une exception: si papi laisse dans le deuil une ex-conjointe, elle pourra réclamer dans les six mois un an de pension alimentaire. Depuis 1989, l'ancien Code civil limitait à six mois la survie de l'obligation alimentaire après le décès pour l'ex-épouse du défunt. Les enfants, ou toute autre personne à charge, peuvent toujours réclamer six mois d'aliments aux héritiers.

Finalement, vous êtes concernés par la bisbille créée après la mort de grand-père. Pour toucher leur part d'héritage, vos frères et sœurs veulent vendre la chocolaterie familiale ou vous travaillez, mais dont ils héritent eux aussi par testament. Consolez-vous, à votre demande, le tribunal pourra décréter le maintien de l'indivision des parts pendant cinq ans. Sauvé! Truffes, pralines, nougats, et autres douceurs pourront continuer à être votre gagne-pain pendant que vos frères et sœurs, eux...casseront du sucre sur votre dos.

Demain: le nouveau Code civil et la santé

JÉSUS Images «impudiques»

SUITE DE LA PAGE 1

désirs, aux prises avec les démons de la chair et du doute. Pourtant, il n'y a là qu'une nouvelle dérive à partir d'une vieille constante, bien que chaque époque particularise ses lectures.

Ainsi, dans un sens, la Renaissance européenne avait déjà proposé des images «impudiques», en puisant aux sources les plus sublimes du christianisme, à sa simplicité la plus audacieuse. Par exemple avec ces gravures occultées, celles de *L'Homme de Douleurs*, du début du XVI^e siècle, montrant un Christ en érection, au sortir du tombeau, tout à la fois témoignage corporel de sa puissance et symbole de sa Résurrection.

Il y a là, comme le rappelle l'historien de l'art Leo Steinberg dans *La sexualité du Christ dans l'art de la renaissance et son refoulement moderne* (Gallimard), la preuve tangible de «la prévalence du thème de l'Incarnation», une audacieuse célébration de l'«humanité» du Dieu incarné: La preuve visuelle, choquante, et même ratée selon Steinberg, en raison de sa désagréable froideur, est tout de même claire et nette: Jésus-Christ était le Verbe fait Chair, tout à la fois totalement Dieu et totalement Homme.

Encore de nos jours, Jésus en inspire de toutes sortes. L'an dernier, l'irrévérencieux américain Gore Vidal a publié *Live from Golgotha* dans lequel il imagine une équipe de télé qui remonte le temps pour aller couvrir en direct la crucifixion.

Le roman est un parfait exemple d'actualisation du personnage du Christ, encore une fois interprété pour mieux se comprendre soi-même. Dans ce cas, le récit fictif et touffu est entrecoupé d'autres choses un prétexte pour savonner la place des médias dans notre société hyperbarbare.

Vidal est fidèle à lui-même, avec un langage cru et des scènes de baise à profusion, qui impliquent de nombreux disciples, mais pas Jésus lui-même. L'histoire débute en 96 de notre ère. Timothée, évêque de Macédoine, ami de Paul, voit apparaître un homme du futur qui lui annonce que les disquettes des évangiles ont été effacées par un virus informatique. Puis, une équipe de télévision prend contact avec Timothée et lui demande de l'accompagner dans le passé pour animer une émission «Live from Golgotha», en compagnie de l'actrice nouvelle Shirley MacLaine.

Au fil de l'émission, on découvre que c'est en fait Judas qui a péri sur la croix. «Il voulait me trahir alors je l'ai dénoncé», explique Jésus, qui se révèle être le visiteur du futur et le responsable de la disparition des évangiles. Toute l'entreprise médiatique vise à rétablir la vérité dénaturee par Paul et les premiers chrétiens. Jésus est finalement décrit comme un zélateur et un révolutionnaire, «un sioniste, encore et toujours», écrit Vidal.

Le Portugais José Saramago, bien que moins acide, n'est pas vraiment plus tendre avec le personnage dans

son tout récent *L'Évangile selon Jésus-Christ* (Seuil). Le romancier, mis en candidature pour le Nobel 1993, interroge profondément la vie du Sauveur, son enfance, sa jeunesse, sa vie privée, en mêlant l'histoire, les mythes et la fiction.

Dans ce nouvel évangile, Joseph et Marie ont plusieurs enfants. Jésus lui-même connaît bibliquement et aime affectueusement Marie de Magdala. Les anges, eux, sont des fonctionnaires d'un Dieu qui veut entendre sa puissance sur toute la Terre, qui se livre, avec le Diable, à des joutes oratoires et joue presque aux dés le sort de son divin enfant.

Jésus prend peu à peu conscience qu'il est tel, Fils de Dieu, et la lutte contre cette idée. Les plus belles pages, ou se manifestent la force, la poésie et l'ironie d'une des plus grandes écritures d'aujourd'hui, sont consacrées au doute et au sacrifice incontournable contre lequel toute rébellion est finalement impossible.

L'Évangile selon Jésus-Christ est finalement proche du magnifique *Évangile selon Saint-Mathieu* de Pasolini, certainement le plus beau film jamais produit sur Jésus, qu'Hollywood a si souvent desservi, en lui donnant des yeux clairs, une tête de viking, une attitude par trop mélancolique. Pasolini, lui, bien qu'athée, présente l'image d'un Jésus doctrinaire, presque inquiétant, «noir de barbe, hirsute, menaçant» comme dit le poème, un Jésus qui prêché en marchant, fait très peu de gestes, prononce force commandements et mises en garde, mais pratiquement aucune parabole.

Il n'y a pas si longtemps, ce genre de création aurait mérité le bûcher ou l'anathème à ses auteurs. Mais de nos jours, les intégristes catholiques sont moins nombreux et moins puissants que leurs pendants musulmans, et les romanciers, les cinéastes et les artistes visuels, ont moins à craindre que Salman Rushdie.

Pour expliquer ce désintéressement relatif (qui à tout de même ses avantages!), le sociologue Marcel Gauchet a d'ailleurs récemment proposé que la société occidentale était entrée dans une phase post-religieuse. Pour lui, nous faisons actuellement et collectivement l'expérience d'une sortie quasi complète de l'univers religieux.

Ce qui ne signifie pas pour autant que les schèmes hérités de la tradition religieuse et particulièrement chrétienne ne continuent pas à imberber notre pensée et nos actions, notamment dans le champ esthétique. «L'art, au sens spécifique où nous autres modernes le comprenons, c'est la continuation du sacré par d'autres moyens», écrit Gauchet en conclusion de *Désenchantement du Monde* (Gallimard).

C'est que finalement, de Jésus aux Christs innombrables, du sacré à l'esthétique, il n'y a toujours qu'une seule et même quête du plus grand et du plus valable que soi, la présence de l'absence, la manifestation sensible et tangible de ce qui normalement est dérobé au sens, la restitution perpétuelle, constamment renouvelée, de l'image de Jésus et du Christ, d'une actualité éternelle.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
À DE 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE,
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355